sogedo

SIAEPA du Cubzadais Fronsadais

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

EAU POTABLE

S.I.A.E.P.A du Cubzadais-Fronsadais

Synthèse de l'activité

2023

sogedo

L'eau nous rapproche

Monsieur le Président,

Depuis près de 70 ans**, SOGEDO** s'engage à vos côtés, pour la préservation de la ressource, pour la qualité de l'eau distribuée aux usagers et pour la continuité du service public.

Alors que les besoins en eau dans le monde ne cessent d'augmenter, la ressource apparaît comme de plus en plus fragile et limitée dans le temps et l'espace. La préservation de la ressource ainsi que l'anticipation des besoins seront donc les enjeux des prochaines années et décennies pour que nos territoires restent des lieux d'habitat et de vie économique.

Préserver la ressource, tant en quantité qu'en qualité, relève d'action quotidienne mais aussi de projets innovants. Pour cela, nos outils d'exploitation évoluent sans cesse pour une meilleure maitrise des services en temps réel.

Le **déploiement des compteurs communiquant** en radio et télérelève qui permettent un suivi plus fin des consommations tout au long de l'année. Les besoins en eau sont ainsi plus facilement corrélés avec la disponibilité de la ressource lors de périodes critiques.

La **réutilisation des eaux usées** a également été particulièrement mise en avant cette année dans l'actualité. SOGEDO et sa filiale HES sont aujourd'hui capables de vous proposer des solutions de réutilisation des eaux usées traitées pour des usages tels que le nettoyage des voiries, l'arrosage des espaces verts ou l'alimentation de camions hydrocureurs.

En investissant significativement dans des solutions techniques et technologiques, notre entreprise souhaite être un acteur efficient des métiers de l'eau et pouvoir contribuer à l'évolution des technologies au profit de votre collectivité pour améliorer la qualité de service à vos usagers.

Au-delà de ces innovations**, SOGEDO** reste votre partenaire de proximité**,** avec des équipes locales disponibles 24h/24h et 7 jours sur 7 sur votre territoire. Équipes qui ne cessent d'être renforcées pour garantir une réelle **réactivité** en cas d'intervention et pour vous accompagner efficacement dans **la réalisation de vos projets.**

Nous vous renouvelons nos remerciements pour votre confiance et nous vous prions de trouver ci-joint l'ensemble des informations relatives à la gestion de votre service pour l'année 2023 récapitulant les différentes interventions et réalisations de nos équipes ainsi que les faits marquants de cet exercice.

Le Président
Philippe MERLIN

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

Présentation de SOGEDO 4

Implantations de SOGEDO en France 5

I – SYNTHESE DES INDICATEURS DU SERVICE 6

II – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE 8

II-1 SOGEDO 8

II-2 Le bilan de l'exploitation et les propositions d'amélioration 9

II-3 Propositions d'améliorations 12

II-3-1 Station de Salignac – Augmentation de la profondeur de pompage du forage 12

II-3-2 Sécurisation de l'alimentation électrique du forage des Billaux 13

II-3-3 Château d'eau de Marcenais – Remplacement du balisage aérien. 14

II-3-4 Château d'eau de Montalon – Sécurisation des accès 15

II-4 L'actualité juridique 15

III–LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE 17

III-1 Détail des abonnés au 31/12/2023 17

III-2 Traitement des demandes des abonnés 19

IV–PRODUCTION ET RENDEMENT 20

IV-1 Les volumes prélevés au milieu naturel 20

IV-2 Les volumes produits 21

IV-3 Les volumes consommés comptabilisés 22

IV-4 Les volumes consommés autorisés non comptés 22

IV-4-1 Les volumes de service 22

IV-4-2 Les volumes consommés autorisés 22

IV-5 Rendement du réseau d'eau potable 23

IV-6 Objectif de rendement et Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 24

IV-7 Suivi des indicateurs de la qualité 25

IV-7-1 Protection de la ressource 25

IV-7-2 Connaissance des réseaux de distribution 26

IV-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation 29

IV-8 Suivi des consommables 30

IV-8-1 Consommation énergétique 30

IV-8-2 Les produits de traitement 31

V– LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2023 32

V-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable 32

V-1-1 Le suivi de la ressource en eau 32

V-1-2 Le lavage des réservoirs 34

V-1-3 Opérations de renouvellement.....35

V-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable.....37

V-2-1 La Recherche de fuites.....37

V-2-2 Sur le réseau de distribution.....38

V-3 Le renouvellement des branchements et compteurs.....41

V-4 Les branchements neufs 44

V-5 Le suivi des travaux de la collectivité 45

V-6 Les réponses aux DT-DICT.....47

V-7 Contrôles des équipements du réseau 47

V-7-1 Stabilisateur de pression.....47

V-7-2 Ventouses.....47

VI – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU 48

VI-1 Réglementation en vigueur 48

VI-2 Analyses réalisées dans l'année.....49

VI-3 Suivi de la qualité bactériologique 50

VI-4 Suivi de la qualité physico-chimique.....52

VI-5 Synthèse générale.....53

VII – FACTURATION ET BILAN FINANCIER..... 54

VII-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an 54

VII-2 Facturation.....55

VII-3 Situation sur l'exercice 56

VII-4 Ecrêtements et dégrèvements 57

VII-5 Compte rendu financier 59

VII-5-1 Présentation du CRF.....59

VII-5-2 Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques.....60

ANNEXE

- **Détails des interventions sur le réseau**
- **Cartographie des casses et de la recherche de fuite**
- **Réclamations abonnés 2023**

PREAMBULE

Présentation de SOGEDO

SOGEDO, acteur essentiel des services publics en France, dédie ses compétences aux collectivités publiques dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Entreprise familiale, SOGEDO a su préserver son indépendance **depuis plus de 70 ans**.

SOGEDO constitue sa force d'actions au travers de **24 agences d'exploitation locales** réparties sur 14 départements. Ces agences de proximité situées en zones rurales et semi-rurales permettent aux équipes de répondre avec une **grande réactivité** et de manière adaptée aux besoins des collectivités et des abonnés**.**

UNE GESTION GLOBALE DES SERVICES

L'eau est un domaine d'activité au cadre règlementaire strict et en perpétuelle évolution. Il requiert la mise en œuvre d'un nombre important de métiers et de techniques élaborées nécessitant **des savoir-faire et des compétences en évolution permanente.**

Les compétences de SOGEDO s'étendent **de la surveillance de la ressource à la gestion des abonnés au service**, en passant par toutes les étapes de l'exploitation du petit cycle de l'eau.

SOGEDO intervient dans la maintenance, **l'entretien et l'optimisation des réseaux d'eau et d'assainissement** par la recherche de fuites, le nettoyage des réservoirs, l'analyse des données de sectorisation et de qualité de l'eau, la surveillance des déversements au milieu naturel, l'entretien des postes de relèvement ainsi que la surveillance des données générales de collecte pour le diagnostic permanent.

Les techniciens SOGEDO réalisent des prestations de surveillance, de maintenance et de réparations de **tous types d'ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif**. SOGEDO intervient sur les équipements électriques basse et moyenne tension, les automatismes, les équipements de télégestion et de supervision.

Une équipe cartographie assure la mise en place et la tenue à jour des **Systèmes d'Information Géographique.** Les agents d'intervention garantissent le croisement et les corrections avec les données de terrain et la fiabilisation des données grâce à des outils d'intervention connectés.

SOGEDO maitrise également l'ensemble de la gestion clientèle grâce à une chaine éditique intégralement gérer en interne et **des agences de proximité, au plus près des abonnés.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

SOGEDO exploite, en délégation, les services publics Eau et/ou Assainissement de plus de 570 communes allant de moins de 400 habitants à plus de 50 000.

SOGEDO en bref

SAS au capital de 8 000 000 €

Président : Philippe MERLIN

Chiffre d'affaires 2022 : 92 M€

355 Salariés

800 contrats concession eau, assainissement et prestations de services,

310 000 abonnés,

1 direction Générale à Lyon

24 centres d'exploitation au plus près des abonnés sur 14 départements

Implantations de SOGEDO en France

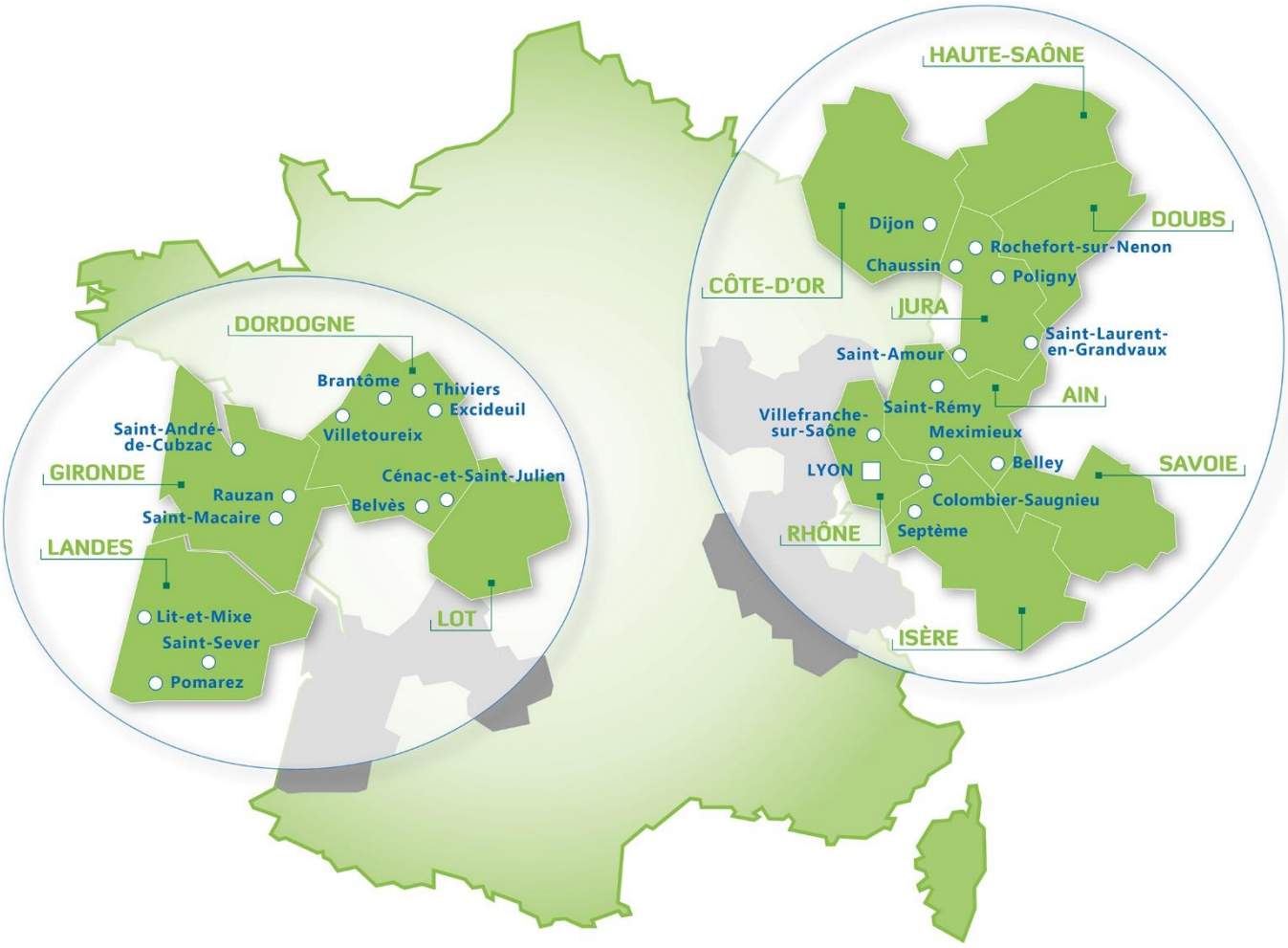

I – SYNTHESE DES INDICATEURS DU SERVICE

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SERVICE			2022	2023	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	**95%**	**95%**	**0%**
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	%	**110**	**100**	**-9.1%**
	Nombre de Branchements Plomb	-	**0**	**0**	**0.0%**
	Nombre de réparations de conduites	-	**144**	**102**	**-29.2%**
	Réparations sur branchement	-	**78**	**78**	**0.0%**
	Volumes produits	m3/an	**3 706 839**	**3 667 788**	**-1.1%**
	Volumes consommés comptabilisés	m3/an	**2 954 921**	**2 884 293**	**-2.4%**
	Rendement du réseau de distribution ONEMA	%	**81.79%**	**80.00%**	**-2.2%**
	Indice linéaire de pertes en eau	m3/j/km	**2.24**	**2.46**	**9.8%**
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	**0.68%**	**0.85%**	**23.7%**
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	**99.9**	**100**	**0.1%**
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	**99.7**	**98.3**	**-1.4%**
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	**9.60**	**7.06**	**-26.4%**
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	**24 905**	**25 493**	**2.4%**
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	**3.71%**	**3.45%**	**-7.1%**
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	**1.37**	**1.37**	**0.6%**
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	**1**	**0**	**-**

Autres indicateurs spécifiques

Le tableau suivant montre l'évolution des indices spécifiques par rapport à l'année précédente :

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2022	2023
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable						
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	53 618	56 312
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC / m3	SOGEDO / Collectivité	€1.87	€1.95
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour	1 jour
Indicateurs de performance						
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	99.9%	100.0%
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	99.7%	98.3%
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110	100
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	81.79%	80.00%
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/j/km	SOGEDO	2.30	2.60
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m3/j/km	SOGEDO	2.24	2.46
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.68%	0.85%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	95%	95%
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.013	0.015
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	9.60	7.06
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	Collectivité	NC	NC
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	3.71%	3.45%
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	1.37	1.37

* Les données INSEE correspondant à l'indicateur D101.0 ne sont pas remis à jour depuis la crise COVID à l'année 2020.

II – BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

II-1 SOGEDO

En 2023 nous avons continué à renforcer notre organisation pour la mettre en cohérence avec les objectifs du contrat en cours.
Un service support destiné à appuyer les équipes d'exploitation a été mis en place, il comprend :

- Un responsable achat et sécurité : Joel CHATENET
- Un cartographe : Vincent BRETON
- Une personne dédiée à l'entretien : Safia JARAR

De plus une chimiste, Carine GENESTE, a été recrutée et gère désormais la partie qualité et analyse des eaux. Au niveau de la police des réseaux, un camion hydro-cureur a été acheté et un agent spécialisé a été recruté Loic ROY.

En juillet 2023 un avenant pour le déploiement d'une télérelève a été signé par le syndicat du SIAEPA. L'organisation nécessaire au déploiement des compteurs est opérationnelle et sera constituée de Christophe TRIJEAU et Coleen HANCOCK. La gestion des rendez-vous est assurée par Myriam DAJOUR.
A partir de janvier 2024, les équipes terrain pour assurer le remplacement seront recrutées.

Le nouvel organigramme de SOGEDO est donc le suivant :

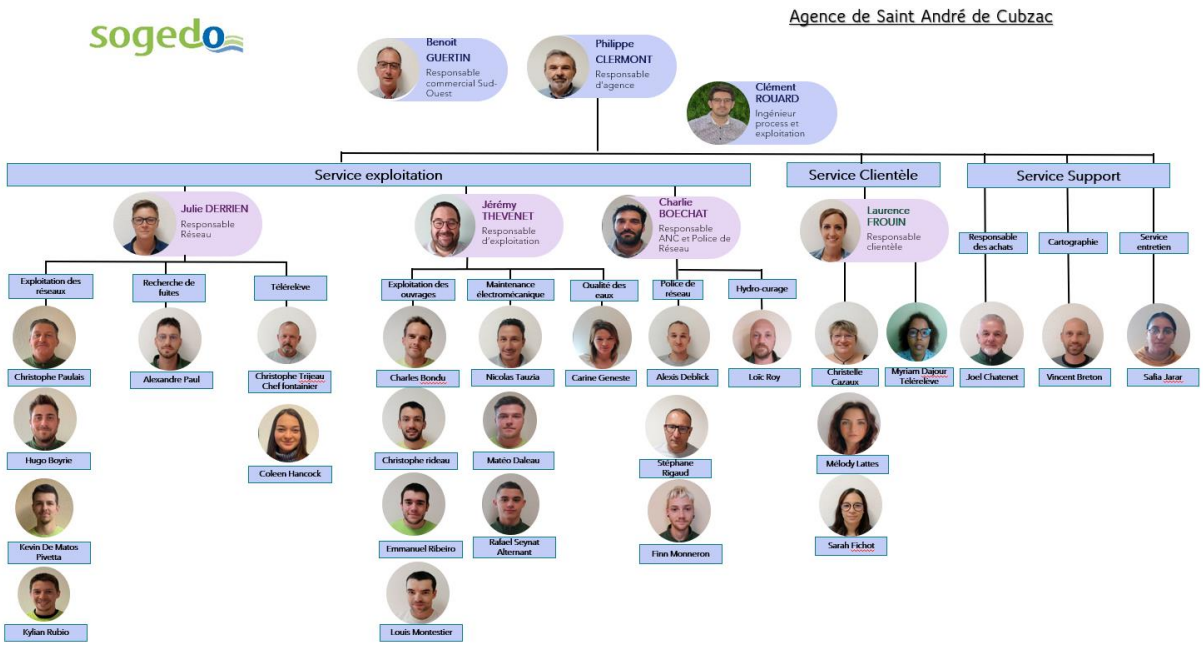

II-2 Le bilan de l'exploitation et les propositions d'amélioration

Du point de vue de la température, 2023 a été une des années les plus chaudes jamais enregistrées (classée 2° rang des années les plus chaudes en France). Cette année chaude a été couplée à une pluviométrie importante, principalement à l'échelle de la Gironde et donc sur le territoire SIAEPA. A part deux périodes sèches en février et en octobre, nous avons été particulièrement arrosés y compris en été par des orages réguliers.

Cette situation a un impact direct sur la consommation. Nous n'avons pas eu à gérer de pic de consommation estivale et le bilan de la consommation annuelle fait apparaitre une baisse de 2.4% avec 2 884 293 m3 consommés comptabilisés sur l'année.

Le graphique suivant détaille mois par mois les volumes mis en distribution sur les 5 dernières années :

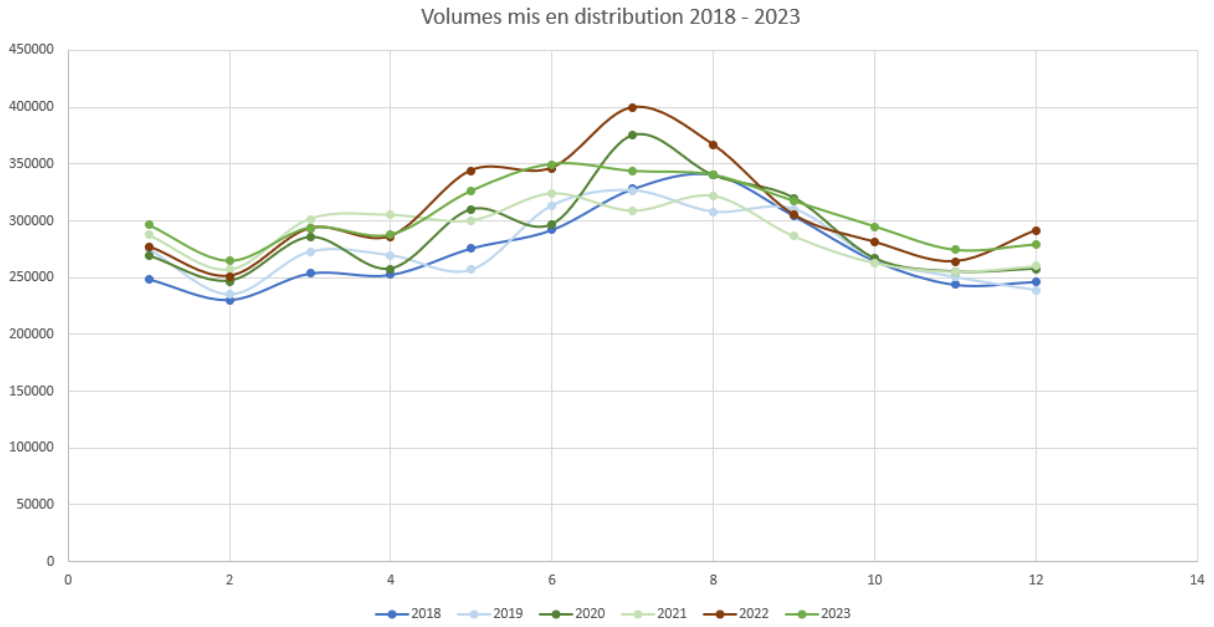

La tendance de la consommation estivale est donc intimement liée à la saisonnalité et les années à venir seront à surveiller de près.

Le nombre d'abonnés du SIAEPA a passé le cap des 25000 en atteignant 25 493 usagers en fin d'année. Il est à noter que le ratio de consommation m3/abonnés est en baisse.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ratio m3/abonnés	120	115	116	118	116	118	114	117	118	112	118	113

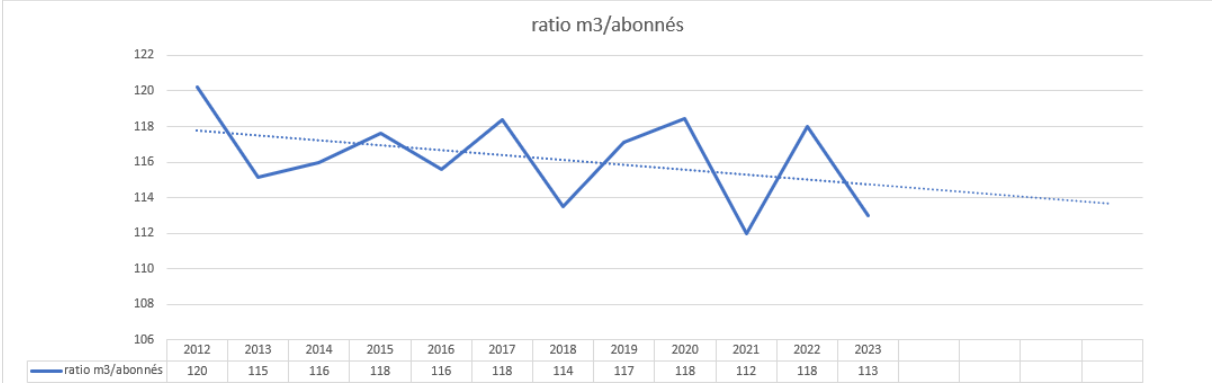

Le rendement est lui aussi en diminution, nous sommes en 2023 à 80%. Une analyse de la tendance sur plusieurs années montre que la tendance est à la baisse :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
rendement	82	84	84	83.73	83.28	80.24	80.73	84.91	83.26	80.4	81.77	80
volume facturé	2 477 756	2 425 999	2 478 805	2 557 160	2 561 635	2 685 994	2 634 147	2 787 364	2 864 429	2 760 410	2 954 921	2 884 293

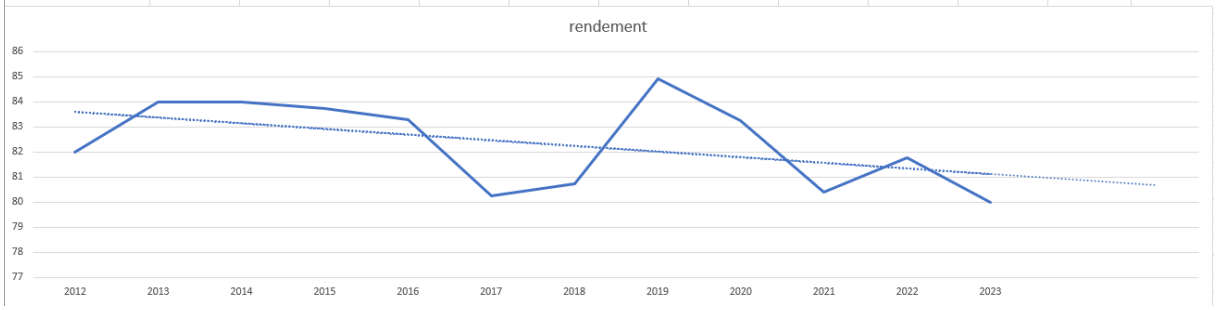

Dans le but d'inverser cette tendance de nombreuses actions sont en cours :

Au niveau du SIAEPA :

- Le programme de renouvellement des conduites est augmenté.
- La sectorisation a été affinée en 2023 4 débitmètres sont rajoutés et 3 secteurs sont modifiés.
- Une gestion patrimoniale est effective depuis plusieurs années.

Au niveau de l'exploitation :

- La modélisation du réseau a été mise à jour et affinée avec l'arrivée d'un nouvel hydraulicien au service exploitation de Lyon.

Cela nous a permis d'identifier les zones fragiles du réseau, qui une fois traitées seront un point d'amélioration :

- Un programme de régulation des pressions du réseau
- Une proposition de remplacement des ventouses sur les conduites de transfert

Un outil de gestion des paramètres de la sectorisation (SYMS) plus efficace et permettant un meilleur partage des données a été déployé.
Cet outil validé par la CATEP a été mis en service en novembre 2022.

La figure suivante représente un exemple d'un type de vue de SYMS.

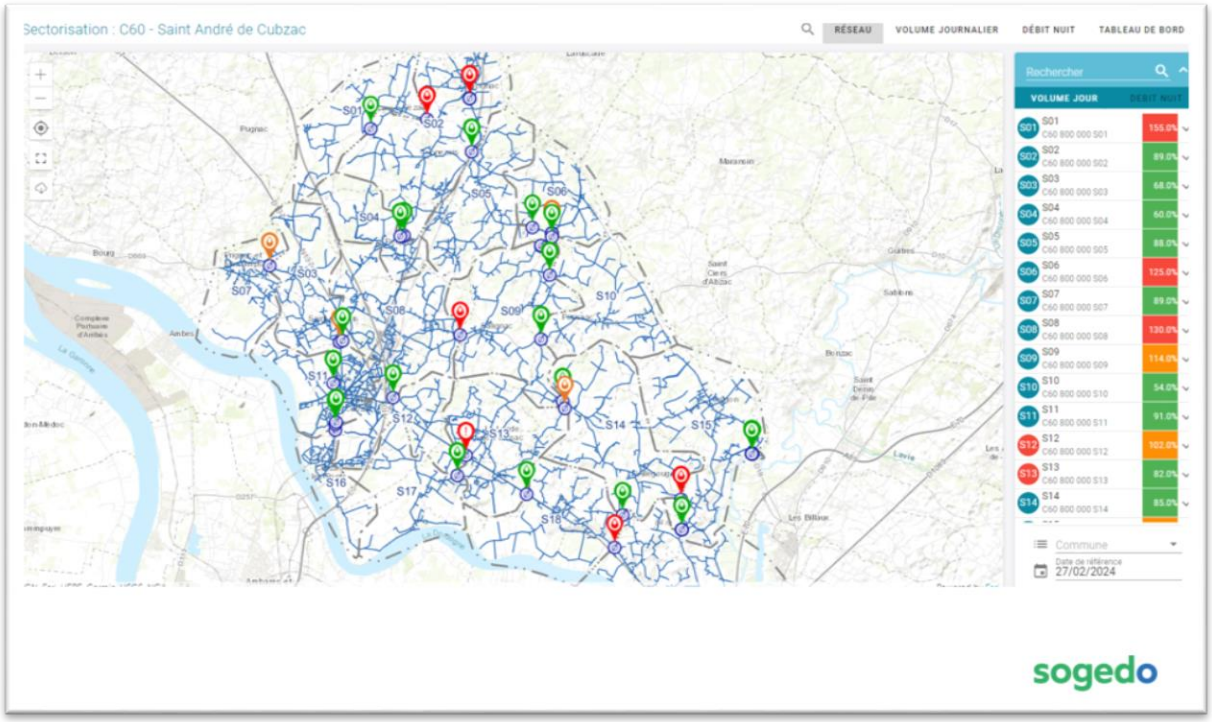

Figure 1 : exemple de vue réalisé avec SYMS

En complément 10 débitmètres participant à la sectorisation ont été renouvelés en 2023.

Enfin le déploiement de la télérelève va permettre de calculer le rendement plus précisément. En association avec la sectorisation cela permettra de lever rapidement les doutes lorsqu'une consommation anormale est détectée.

Il faut noter que nous observons un accroissement des vols d'eau notamment au niveau des appareils de lutte contre l'incendie. Un système de surveillance est à l'étude au niveau de SOGEDO.

En production :

En 2023, nous avons prélevé 3 803 332 m3 dans la nappe éocène. Les autorisations de prélèvements sont de 4 000 050 m3 depuis le 12/01/2023. Un ouvrage supplémentaire est en cours de réalisation.
De la même manière, des interconnections avec les syndicats voisins doivent être envisagés pour répondre aux crises potentielles à venir.

En période estivale, le réservoir de Marcenais a une demande hydraulique supérieure à sa capacité de production, ce qui nous oblige à effectuer des modifications hydrauliques du réseau entre Saint André de Cubzac et La Lande de Fronsac. Cette opération permet de transférer une partie des abonnés de Saint André et La Lande de Fronsac sur le réservoir de Saint Aignan.

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du syndicat, l'installation de groupe électrogène permettrait d'assurer la continuité de service sur les sites de Dorêt et des Billaux.

Enfin il apparait que le calcaire marin utilisé pour la reminéralisation de l'eau en sortie d'usine ne sera plus disponible à partir de 2024. Cela va obliger le syndicat et SOGEDO à revoir les traitements tertiaires des usines d'eau potable.

II-3 Propositions d'améliorations

II-3-1 Station de Salignac – Augmentation de la profondeur de pompage du forage

Le syndicat réalise actuellement un nouveau forage sur le site du château d'eau de Marcenais. Le fonctionnement de ce nouvel ouvrage aura un impact sur le niveau d'eau en pompage du forage existant de la station de Salignac.

Le bureau d'études ANTEA qui suit actuellement la construction du nouveau forage de Marcenais, conseille d'augmenter la profondeur de pompage du forage de Salignac afin de compenser la baisse du niveau dynamique.

Actuellement la pompe de forage à une hauteur de couverture d'environ 7,5 m ce qui n'est pas suffisant pour compenser la baisse du niveau dynamique. En effet en dessous d'un niveau de couverture de 6m la pompe peut caviter.

SOGEDO propose d'ajouter 24m de tube de forage à la colonne existante pour porter la longueur de l'ensemble à 96m.

Avec les données transmises par ANTEA, nous estimons un niveau dynamique de - 10m par rapport au niveau actuel. Le nouveau point de fonctionnement de la pompe est de 150 m3/h à 110m.

Cette modification des conditions de pompage nous oblige à remplacer la pompe de forage actuelle qui ne pourra pas fournir un débit suffisant (environ 100 m3/h).

En parallèle le variateur de fréquence de la pompe de forage devra lui aussi être remplacé puisque nous passons d'une pompe de 62 kW à une pompe de 75 kW.
Le variateur de fréquence sera équipé de deux filtres pour empêcher la propagation des harmoniques dans le réseau électrique de la station.

II-3-2 Sécurisation de l'alimentation électrique du forage des Billaux

Chaque année, le forage des Billaux se retrouve immergé à la suite d'inondations ou de crues de la rivière l'isle. Les inondations peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Nous avons mis en place des protections qui permettent de limiter les entrées d'eau dans la partie électrique du forage. Néanmoins, ces protections ne suffisent plus et cela a endommagé de façon irrémédiable les câbles d'alimentation de la pompe de forage et le câble de liaison entre la station et la tête de forage.

Le remplacement du câble de liaison électrique entre la station et la tête de forage doit être envisagé car son état est aujourd'hui préoccupant et une rupture de l'alimentation électrique peut survenir (défaut d'isolement).

Le passage d'un nouveau câble dans un fourreau permettra de limiter le risque et de pérenniser l'installation.
Nous profiterons de cette tranchée pour passer un autre câble de liaison, ce qui permettra de récupérer les informations de niveau de nappe et d'intrusion du forage, même lorsque celui-ci est noyé.

Le schéma ci-dessous représente l'installation envisagée :

L'alimentation électrique se trouve sur un mât hors d'eau, ce qui ne pose plus de problème en cas d'inondation.

II-3-3 Château d’eau de Marcenais – Remplacement du balisage aérien.

Lors de la construction du château d'eau de Marcenais, un balisage aérien a été mis en place au niveau du dôme de l’ouvrage.

Depuis plusieurs semaines, le balisage tombe régulièrement en panne et nous devons le remplacer.

Les équipements mis en place à l'époque de la construction du château d'eau ne sont plus aux normes en vigueur et nous devons donc les remplacer par des équipements différents.

Nous vous proposons d'installer un nouveau balisage sur le dôme du château d'eau. L'équipement de signalisation est composé d'un bandeau LED et d’un phare de signalisation.

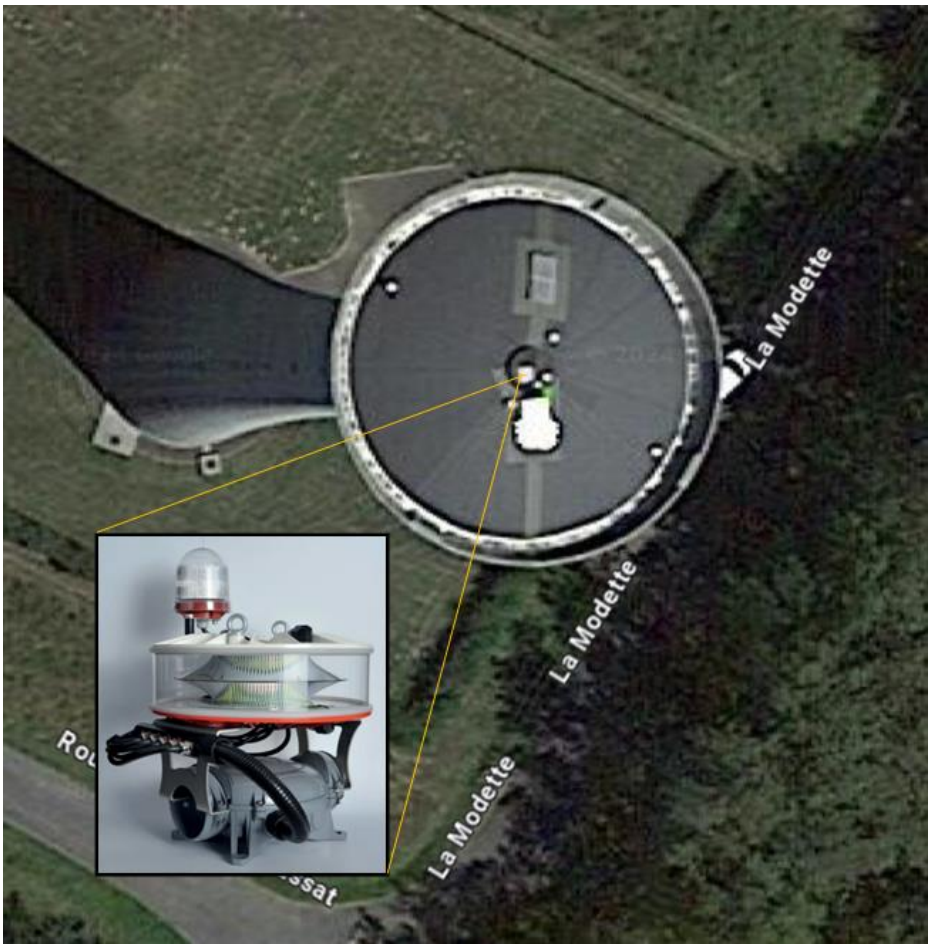

II-3-4 Château d'eau de Montalon – Sécurisation des accès

Le château d'eau de Montalon reçoit régulièrement des visiteurs pour des manifestations mettant en avant la gestion de l'eau potable par le syndicat ou SOGEDO.

Le site est propice à l'organisation d'événements mais il serait nécessaire de mettre en sécurité les accès aux différents équipements d'exploitation pour limiter le risque d'accident des visiteurs.

Dans un premier temps il serait nécessaire de sécuriser l'accès au château d'eau au moyen d'un portail verrouillé. Le 2e point de vigilance concerne l'accès à la passerelle technique via l'escalier en bois. Nous vous proposons de supprimer cet escalier et de le remplacer par une échelle à crinoline verrouillée.

II-4 L'actualité juridique

Plan Eau

Le Président de la République a annoncé en mars 2023 un plan Eau comprenant 53 mesures destinées à améliorer la gestion et la préservation de la ressource. Le plan Eau est un ensemble d'actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau. Il a également l'objectif de faire face aux différentes crises de sécheresse connues ces dernières années en France. Le plan Eau a été bâti autour des cinq axes suivants :

- Accélérer la sobriété partout et sur la durée,
- Lutter contre les fuites et moderniser les réseaux,
- Planifier les usages de l'eau sur la disponibilité future de la ressource et accompagner les transformations du modèle agricole,
- Mettre en place partout en France une tarification progressive de l'eau,
- Investir massivement dans la réutilisation des eaux usées et la mobilisation de nouvelles ressources.

Focus sur 2 des 53 mesures concernant plus particulièrement les services publics d'eau et d'assainissement :

REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitée)

En application du décret du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées, le législateur a publié deux nouveaux arrêtés les 21 et 28 décembre dernier. Ces deux arrêtés détaillent les obligations relatives à l'arrosage des espaces verts et à l'irrigation des cultures.
L'objectif de ces arrêtés est de simplifier les démarches pour les porteurs de projets tout en préservant un cadre de conformité et de qualité rigoureux, afin de garantir la protection de la santé publique et la préservation des écosystèmes naturels.
L'usage d'eaux usées traitées ne sera plus conditionné à la qualité des boues produites par la station d'épuration.

Baisse des prélèvements de 10% d'ici 2030

L'une des mesures comprises dans le Plan Eau concerne la réduction des prélèvements de 10% d'ici 2030. Afin d'atteindre cet objectif de sobriété, le gouvernement a lancé une plateforme « Vigie Eau » qui permet à tout usager, particulier, collectivité, entreprise, de connaitre la situation de sécheresse dans son territoire et les gestes adaptés pour économiser l'eau.

Programmes de contrôle par les Agences Régionales de Santé

En application de la directive eau potable de 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, des programmes de contrôle mis en œuvre par les ARS portent sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques ou radiologiques afin de s'assurer que les eaux ne présentent pas de risque pour les consommateurs et sont conformes aux exigences de qualité réglementaire.
Les contrôles et analyses sont réalisés par des laboratoires agréés sélectionnés par les ARS. Les fréquences des prélèvements et le type d'analyses à réaliser sont fixés par décret.

Fin RTC/2G/3G : Vers une transition technologique progressive

Afin de réduire les émissions de carbone en vue d'une amélioration de la performance énergétique toujours meilleure, les opérateurs téléphoniques souhaitent recourir à des énergies bas carbone. La modernisation des réseaux, qu'il s'agisse de la bascule du cuivre vers la fibre ou l'arrêt des réseaux 2G et 3G, représente une opportunité. C'est pourquoi, les opérateurs téléphoniques ont annoncé un arrêt progressif du RTC (réseau téléphonique commuté) et des réseaux en 2G et 3G.
L'arrêt définitif des réseaux 2G et 3G et du RTC sera respectivement en 2026, 2029 et 2030.
Quel que soit l'opérateur téléphonique, les usages actuels RTC, 2G et 3G devront migrer vers des technologies plus avancées, telles que la 4G et 5G.
La maintenance des équipements équipés de RTC et réseaux 2G et 3G ne sera plus assurée à court terme. Les communications entre les différents ouvrages ne seront plus possibles.
Il est, par conséquent, essentiel d'anticiper cette migration pour éviter de se retrouver avec des équipements totalement obsolètes.

NIS 2

Face à des acteurs malveillants toujours plus performants et touchant de plus en plus d'entités bien souvent mal protégées, le directive NIS 2 élargit ses objectifs et son périmètre d'application pour apporter davantage de protection en matière de cybersécurité. Elle amène les États membres à renforcer leur coopération en matière de gestion de crise cyber. Cette directive européenne doit être transposée en France au plus tard en octobre 2024.
L'ANSSI, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, a déjà prévenu sur le fait que les collectivités publiques seront dans le champ d'application de NIS 2 et devront donc répondre à de nouvelles obligations. Le périmètre exact et la nature de la réglementation ne sont pas encore connus.

III–LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE

III-1 Détail des abonnés au 31/12/2023

COMMUNES	Population	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Abonnés 2023	Evolution %
Asques	442	229	231	233	0.9%
Val de Virvée	3 748	1 578	1 607	1 647	2.5%
Cadillac en Fronsadais	1 371	605	612	618	1.0%
Cavignac	2 404	1 032	1 043	1 085	4.0%
Cézac	2 728	1 065	1 057	1 094	3.5%
Cubnezais	1 825	769	778	792	1.8%
Cubzac les Ponts	2 620	1 193	1 195	1 237	3.5%
Fronsac	1 153	571	571	573	0.4%
Galgon	3 115	1 547	1 558	1 597	2.5%
Gauriaguet	1 494	605	631	650	3.0%
La Lande de Fronsac	2 685	1 133	1 138	1 166	2.5%
La Rivière	423	186	187	195	4.3%
Lugon et l'ile du Carney	1 413	650	661	672	1.7%
Marsas	1 249	515	526	534	1.5%
Mouillac	97	42	41	43	4.9%
Perissac	1 206	525	540	551	2.0%
Peujard	2 195	907	918	935	1.9%
Saillans	379	194	196	203	3.6%
St Aignan	207	117	121	124	2.5%
St André de Cubzac	13 039	5 725	5 797	5 976	3.1%
St Genès de Fronsac	952	383	391	395	1.0%
St Germain la Rivière	398	173	182	185	1.6%
St Gervais	1 968	810	815	826	1.3%
St Laurent d'Arce	1 555	650	656	669	2.0%
St Michel de Fronsac	535	268	269	283	5.2%
St Romain la Virvée	938	409	412	413	0.2%
Tarnes	314	128	146	149	2.1%
Vérac	945	385	394	396	0.5%
Villegouge	1 307	608	625	634	1.4%
Virsac	1 311	523	520	524	0.8%
Marcenais	854	360	369	373	1.1%
Prignac et Marcamps	1 442	698	718	721	0.4%
TOTAUX	**56 312**	**24 583**	**24 905**	**25 493**	**2.4%**

Les gros consommateurs (consommations supérieures à 500 m³ par an) :

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m3)
ASQUES	2	2 274
AUBIE ET ESPESSAS	6	5 903
CADILLAC EN FRONSADAIS	3	5 376
CAVIGNAC	15	21 974
CEZAC	14	12 295
CUBNEZAIS	9	12 190
CUBZAC LES PONTS	14	39 728
FRONSAC	17	29 483
GALGON	27	47 242
GAURIAGUET	6	7 786
LA LANDE DE FRONSAC	14	15 101
LA RIVIERE	3	3 403
LUGON ET ILE DE CARNAY	5	11 081
MARSAS	5	5 465
MOUILLAC	1	801
PERISSAC	10	8 394
PEUJARD	15	15 980
SAILLANS	4	2 769
ST AIGNAN	1	738
ST ANDRE DE CUBZAC	104	159 120
ST ANTOINE	1	587
ST GENES DE FRONSAC	2	1 521
ST GERMAIN LA RIVIERE	1	737
ST GERVAIS	12	19 448
ST LAURENT D'ARCE	11	9 840
ST MICHEL DE FRONSAC	8	6 327
ST ROMAIN LA VIRVEE	4	2 892
SALIGNAC	11	10 511
TARNES	0	0
VERAC	9	12 749
VILLEGOUGE	6	3 975
VIRSAC	10	7 370
MARCENAIS	4	2 349
PRIGNAC ET MARCAMPS	12	16 375
Total général	**366**	**501 784**

III-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

IP Indice de performance	Nature des demandes	2022	2023
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100%	100%
IP2 :	Proportion de lettre d'attente		
IP3 :	Réclamations		
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	1	2
	A 2-2 Couleur de l'eau	2	2
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	2	4
	A 4-1 Manque de pression	17	4
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	1	0
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	1	3
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	2
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	4	7
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	42	54
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	1	2
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100%	100%
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95%	95%
IP6 :	Existence d'engagements envers le client		
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 30 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

IV–PRODUCTION ET RENDEMENT

IV-1 Les volumes prélevés au milieu naturel

Volumes mensuels prélevés au milieu naturel	Station Dorêt Volumes en m3	Station Les Billaux Volumes en m3	Station Peujard Volumes en m3	Station Salignac Volumes en m3	Total mensuel
janv-23	74 516	86 107	54 313	90 698	**305 634**
févr-23	63 002	83 503	48 732	85 360	**280 597**
mars-23	65 911	93 258	54 414	87 050	**300 633**
avr-23	64 497	90 430	54 493	87 800	**297 220**
mai-23	77 607	104 511	61 063	93 362	**336 543**
juin-23	80 179	130 901	64 174	85 681	**360 935**
juil-23	72 719	136 553	63 715	86 132	**359 119**
août-23	75 178	131 304	60 715	87 722	**354 919**
sept-23	73 135	118 650	55 573	78 892	**326 250**
oct-23	72 841	101 875	51 217	77 373	**303 306**
nov-23	71 671	84 608	49 291	78 223	**283 793**
déc-23	73 487	87 631	50 164	83 101	**294 383**
TOTAL 2023	**864 743**	**1 249 331**	**667 864**	**1 021 394**	**3 803 332**

IV-2 Les volumes produits

Production globale	2022	2023	Evolution
Station les Billaux	1 183 508	1 233 930	4.3%
Station de Salignac	1 039 051	1 007 624	-3.0%
Station de Doret	806 756	768 870	-4.7%
Station de la Brauge	677 524	657 364	-3.0%
TOTAL	**3 706 839**	**3 667 788**	**-1.1%**

Détail par site de traitement :

Volumes Produits - Station les Billaux	2022	2023	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	1 183 508	1 233 930	4.3%
Volume moyen journalier (m3/j)	3 242	3 381	4.3%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	35 273	33 850	-4.0%
Semaine de pointe	28	34	

Volumes Produits - Station de Doret	2022	2023	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	806 756	768 870	-4.7%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 210	2 106	-4.7%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	23 575	17 581	-25.4%
Semaine de pointe	28	34	

Volumes Produits - Station de la Brauge	2022	2023	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	677 524	657 364	-3.0%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 856	1 801	-3.0%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	17 346	15 950	-8.0%
Semaine de pointe	24	22	

Volumes Produits - Station de Salignac	2022	2023	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	1 039 051	1 007 624	-3.0%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 847	2 761	-3.0%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	21 595	20 367	-5.7%
Semaine de pointe	12	34	

IV-3 Les volumes consommés comptabilisés

	2022	2023	Evolution
Volumes consommés comptabilisés (Période 01/10/N-1 au 31/09/N)	2 954 921	2 884 293	-2.4%
Dont écrêtement (volumes)	65 378	79 915	22.2%
Ecrêtement (nb)	173	204	17.9%

IV-4 Les volumes consommés autorisés non comptés

IV-4-1 Les volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire (en m³)	Nombre	Volume (m³)
Analyseur	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1/3	2 267
Rinçage de conduites après travaux liés à casses et fuites			180	20 153
Purges sur réseau	accumulation du Fer			4 005
Vol d'eau				5 000
TOTAL				**35 625**

IV-4-2 Les volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire (en m³)	Nombre	Volume (m3)
Poteaux incendies et Bâches incendies	Nombre de poteaux	10	491	4 910
TOTAL				**4 910**

IV-5 Rendement du réseau d'eau potable

	2022	2023	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	**81.8%**	**79.9%**	**-2.3%**
Rendement primaire du réseau d'eau potable (%)	81.0%	78.6%	-2.9%
Volume des pertes d'eau (m3)	722 046	730 914	1.2%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	10.05	9.84	-2.1%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	2.24	2.46	1.1%

La Commission Locale de l'Eau (CLE) retient la grille d'appréciation de l'ILP suivante :

Niveau de perte faible	**ILP <= 0.08 X D**
Niveau de perte modéré	0.08 X D <= ILP <= 0.15 X D
Niveau de perte élevé	0.15 X D <= ILP <= 0.29 X D
Niveau de perte très élevé	0.29 X D < ILP

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc D = 25 493 / 813.140 = 31.35

De ce fait, l'ILP référence est de 0.08 x 31.35 **= 2.51.**

L'ILP calculé est de **2.46**. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat à un **niveau de perte faible.**

IV-6 Objectif de rendement et Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.
Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret défini un seuil minimal de rendement du réseau de 85 % par défaut. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.
Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments spécifiques locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :

Un terme fixe égal à 65 %	+	Une part variable correspondant à 1/5 de la valeur de l'indice linéaire de consommation

NB : **l'indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / linéaire de réseau, hors branchements (en km) x 365 jours

Cependant, votre collectivité remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**.
Ces deux facteurs sont :

- Votre ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux.
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m^3 par an.

De ce fait, le **rendement seuil « décret » est porté à** = 70% + (1/5 * 9.84) **= 71.97 %**

Ainsi le rendement du service est supérieur au seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais est en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'actions n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable ». Cette mesure est applicable depuis le 1er janvier 2016.

SOGEDO met en place des moyens significatifs pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité pour améliorer la recherche de fuites. Dès qu'une suspicion de fuite est identifiée, une équipe terrain est mise en place pour la localiser. Dès qu'elle est détectée, la réparation est programmée et exécutée au plus vite pour limiter le volume de perte.

IV-7 Suivi des indicateurs de la qualité

IV-7-1 Protection de la ressource

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un ***indicateur de performance*** dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action 20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % : Dossier déposé en préfecture 60 % : Arrêté préfectoral signé **80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre** **100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral**

L'indicateur est établi individuellement pour chaque ressource, et une valeur globale est calculée au prorata des volumes fournis :

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2023
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi Girard (F4) (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources :	**95%**

IV-7-2 Connaissance des réseaux de distribution

Le réseau de distribution d'eau potable du syndicat est intégré dans un Système d'information Géographique (SIG). Les informations connues concernent la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières :

- d'une part d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable,
- et d'autre part d'atteindre un certain seuil de rendement de réseau.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP103.2 « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

La décomposition de cet indicateur ainsi que le nombre de points attribué au service figurent ci-après.

Une bonne connaissance du patrimoine enterré du service est indispensable pour permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux de distribution. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défaillances régulières permettra d'améliorer le rendement du réseau et la sécurité, en matière de la continuité du service.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et **pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.**	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan **pour au moins la moitié du linéaire total.**	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,…	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10

+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
		Nombre de points total obtenus	**100**

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012.
Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos travaux.
Il convient de nous transmettre le plus régulièrement possible les plans de récolement liés aux travaux neufs effectués par votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
  - Les réseaux dits sensibles
  - Les réseaux non sensibles.

  Remarque : Les canalisations de prélèvement de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
  - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
  - Classe B : incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
  - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.

IV-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégataire.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2022	2023	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	60%	60%	0.0%

IV-8 Suivi des consommables

IV-8-1 Consommation énergétique

Consommation électrique (kWh/an)	2022	2023	Evolution	Commentaires
Station les Billaux	893 789	939 086	5.07%	
Station de Doret	446 761	494 823	10.76%	
Station la Brauge	480 356	449 950	-6.33%	
Station Salignac	728 619	812 156	11.47%	
Débitmètre Saillans	102	102	0.00%	
Débitmètre St Romain la Virvée	106	110	3.77%	
Débitmètre Vérac	87	136	56.32%	Décalage de relève
Débitmètre St Gervais (Croix de l'Avocat)	17	103	505.88%	Décalage de relève
Débitmètre Cézac	88	106	20.45%	
Réservoir St Aignan et débitmètre	365	1 064	191.51%	Décalage de relève
Réservoir Montalon	36	106	194.44%	Décalage de relève
Réservoir Cavignac	141	303	114.89%	
Réservoir Marcenais	4 601	5 172	12.41%	
TOTAL	**2 555 068**	**2 703 217**	**5.80%**	

Sogedo s'emploie à diminuer les consommations énergétiques de ses sites de traitement toute l'année en étudiant les temps de fonctionnement des équipements et en appliquant les paramétrages optimums.

IV-8-2 Les produits de traitement

Produits traitement (en kg / an)	2022	2023	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	637	686	7.69%
Chlore gazeux (Doret)	392	441	12.50%
Chlore gazeux (Peujard)	343	294	-14.29%
Chlore gazeux (Salignac)	539	588	9.09%
TOTAL	**1 911**	**2 009**	**5.13%**
Neutralite (Doret)	32 000	28 000	-12.50%
Neutralite (Peujard)	31 000	26 000	-16.13%
Neutralite (Salignac)	72 000	81 000	12.50%
TOTAL	**135 000**	**135 000**	**0.00%**

V– LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2023

V-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable

V-1-1 Le suivi de la ressource en eau

Les graphiques ci-dessous reprennent l'évolution moyenne du niveau d'eau dans les forages.

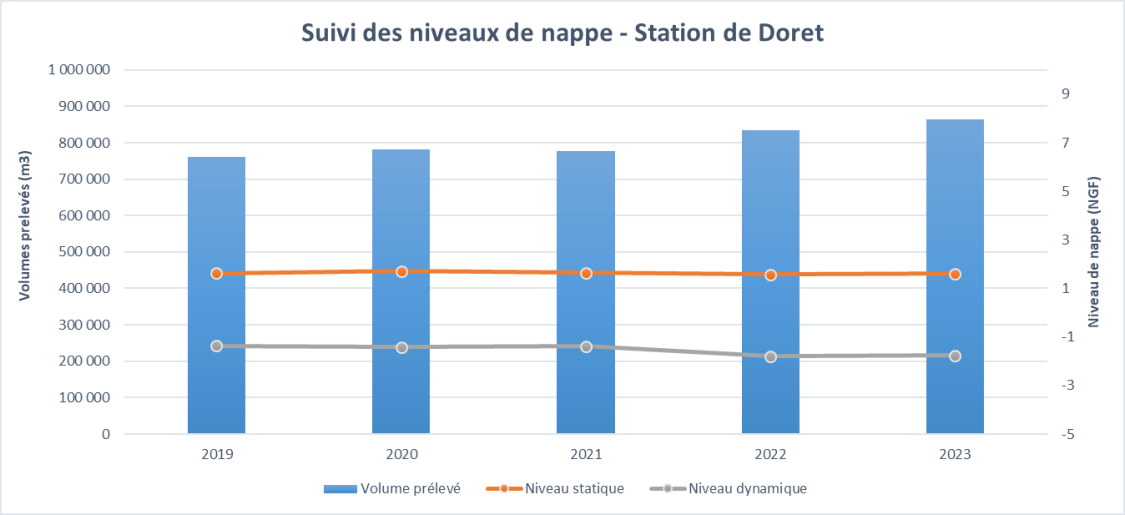

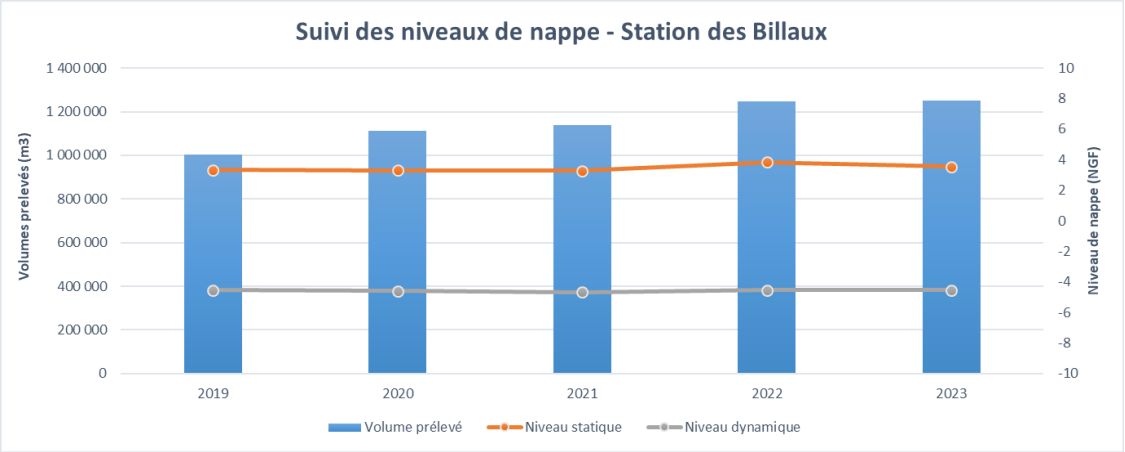

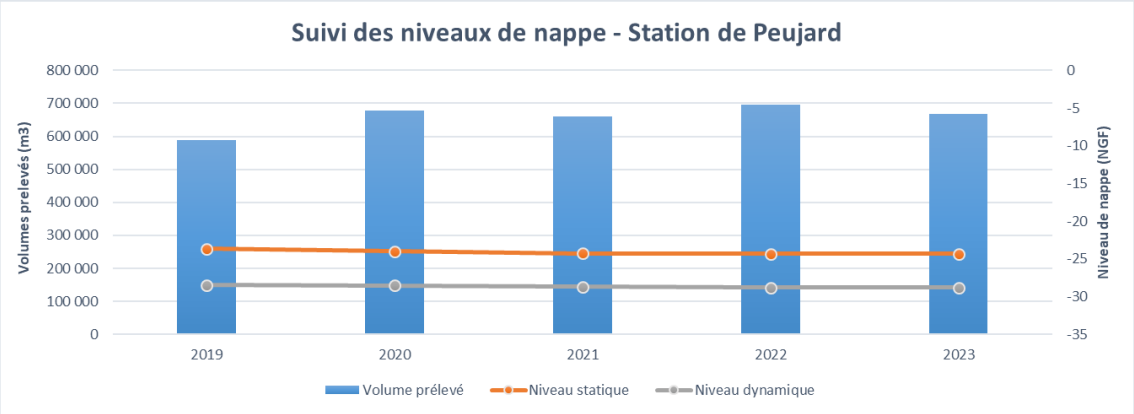

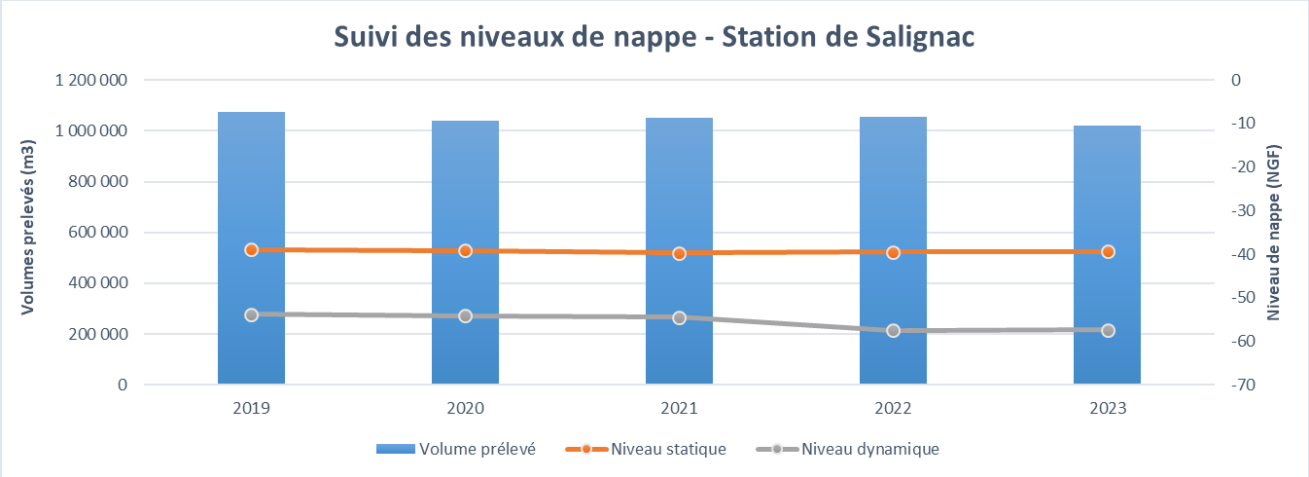

Evolution des niveaux statiques et des dynamiques en m NGF

Site	2022			2023			
	Statique (profondeur en m)	Dynamique (profondeur en m)	Débit théorique m3/h	Statique (profondeur en m)	Dynamique (profondeur en m)	Débit théorique m3/h	Débit réel m3/h
Billaux F4	4.58	12.98	225	4.89	12.96	225	230
Doret F3	6.86	10.22	155	6.82	10.19	155	160
Peujard	32.77	37.24	110	32.7	37.09	110	109
Salignac	47.87	65.93	150	47.76	65.75	150	140

V-1-2 Le lavage des réservoirs

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume (m3)	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	20/12/2023
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	25/10/2023
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	19/12/2023
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	Oui	1	19/10/2023
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	22/11/2023
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	20/04/2023
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	22/03/2023
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	28/03/2023

V-1-3 Opérations de renouvellement

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
STATION LES BILLAUX (GALGON)	Débitmètre distribution	Programme	3 036 €
STATION DE SALIGNAC (LES NAUVES)	Sonde piézométrique	Programme	718 €
STATION DE SALIGNAC (LES NAUVES)	Débitmètre air	Programme	1 002 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Pompe Forage F3	Programme	6 736 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Ballon anti-bélier	Programme	8 954 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Transformateur en cellules	Programme	63 044 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Capteur de niveau	Programme	718 €
STATION LA BRAUGE (PEUJARD)	Compresseur d'air	Programme	6 527 €
STATION LA BRAUGE (PEUJARD)	Pompe à vitesse	Programme	6 636 €
STATION LA BRAUGE (PEUJARD)	Anti-bélier	Programme	9 747 €
RESERVOIR DE SAINT AIGNAN	Capteur de niveau	Programme	718 €
RESERVOIR DE MONTALON (SAINT ANDRE DE CUBZAC)	Capteur de niveau	Programme	718 €
RESERVOIR DE MONTALON (SAINT ANDRE DE CUBZAC)	Débitmètre refoulement / distribution	Programme	3 036 €
RESEAU	Débitmètre Q9 - Carbonnie	Programme	3 036 €
RESEAU	Débitmètre Q11 - Cubzac Les Ponts	Programme	3 036 €
RESEAU	Débimètre Q12 - Stab Vérac	Programme	3 036 €
RESEAU	Débimètre - avec PR Côtes de Bourg Q13	Programme	3 036 €
STATION LES BILLAUX (GALGON)	Débitmètre distribution	Programme	2 922 €
STATION DE SALIGNAC (LES NAUVES)	Sonde piézométrique	Programme	2 438 €
STATION DE SALIGNAC (LES NAUVES)	Débitmètre air	Programme	1 954 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Pompe Forage F4	Programme	1 470 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Ballon anti-bélier	Programme	986 €
STATION DE DORET (SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC)	Transformateur en cellules	Programme	502 €
TOTAL			**134 004 €**

Maintenance préventive niv 3 et 4

Station	Description de l'opération	Nature
Station de Salignac	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 2	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle compresseur d'air 1	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle compresseur d'air 2	Préventif
Station de Salignac	Maintenance annuelle groupe électrogène	Préventif
Station de Peujard	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1	Préventif
Station de Peujard	Maintenance annuelle compresseur d'air 1	Préventif
Station de Peujard	Maintenance annuelle groupe électrogène	Préventif
Station des Billaux	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1	Préventif
Station des Billaux	Maintenance annuelle compresseur d'air 1	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1 déferrisation	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle compresseur d'air 1 déferrisation	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle surpresseur de lavage 1 neutralisation	Préventif
Station de Doret	Maintenance annuelle compresseur d'air 1 neutralisation	Préventif

V-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable

V-2-1 La Recherche de fuites

Au sein de Saint André, un agent est entièrement dédié à la recherche et la localisation des fuites. L'utilisation d'équipements performants complète les moyens de détection des pertes d'eau sur le réseau de distribution de la Collectivité :

- Appareils d'écoute au sol
- Corrélateur acoustique
- Dispositifs de pré- localisation
- Cloches écouteurs SEPEM

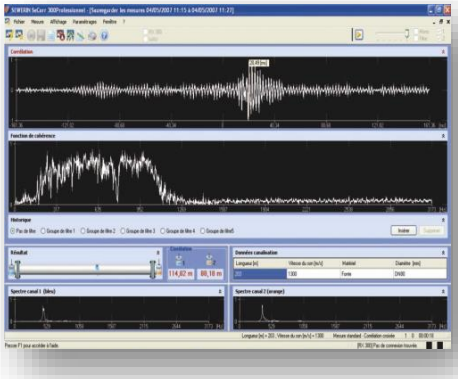

Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

A partir de 2022, toutes les opérations de recherches de fuite sont cartographiées et consultables par la Collectivité.

Recherche fuites	2022	2023	Evolution
Linéaire inspecté (km)	460	377	-18.1%

V-2-2 Sur le réseau de distribution

Les interventions réalisées sur le réseau de distribution sont synthétisées ci-dessous :

Réparations réseau	2022	2023	Evolution
Casses de conduites et déboitements	144	102	-29.17%
Réparations sur branchement	78	78	0.00%
TOTAL	**222**	**180**	**-18.92%**

Interruption de service	2022	2023	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	29	50	72.41%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	17	18	5.88%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	222	162	-27.03%
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
Total interruptions de service non programmées	239	180	-24.69%
Abonnés desservis	24 905	25 493	2.36%
Taux d'interruptions de service non programmées (‰)	9.60	7.06	-26.42%

Détail des interruptions programmées en 2023.

2023 - Interruption de service - PROGRAMEES (TRAVAUX)			TRAVAUX SIAEPA	TRAVAUX SOGEDO	Date	Nb abo	Durée
COMMUNE	ADRESSE / PROGRAMME						
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE HUBERT DE L'ISLE	RENOU CANALISATION	X		05/01/2023	200	3,5
PRIGNAC ET MARCAMPS	RUE GASTON MABILLE	RENOU CANALISATION	X		06/01/2023	30	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE HUBERT DE L'ISLE	RENOU CANALISATION	X		11/01/2023	50	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE HUBERT DE L'ISLE	RENOU CANALISATION	X		12/01/2023	30	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE HUBERT DE L'ISLE	RENOU CANALISATION	X		25/01/2023	30	3,5
FRONSAC	LA France	RENOU CANALISATION	X		26/01/2023	30	3,5
CEZAC	MORISSET	GARANTIE RESEAU		X	15/02/2023	600	3,5
VILLEGOUGE	CHEMIN DES BLEUETS	TRAVAUX NEUFS		X	15/02/2023	200	3,5
ASQUES	ROUTE DE ST MARTIN	TRAVAUX NEUFS		X	16/02/2023	200	3,5
PRIGNAC ET MARCAMPS	CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE	RENOU CANALISATION	X		28/02/2023	50	3,5
PRIGNAC ET MARCAMPS	CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE	RENOU CANALISATION	X		07/03/2023	150	3,5
PRIGNAC ET MARCAMPS	CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE	RENOU CANALISATION	X		14/03/2023	150	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE HUBERT DE L'ISLE	RENOU CANALISATION	X		15/03/2023	450	7,5
VILLEGOUGE	CHEMIN DES BERGERONNETTES	TRAVAUX NEUFS		X	17/03/2023	6	3,5
PRIGNAC ET MARCAMPS	CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE	RENOU CANALISATION	X		22/03/2023	150	7,5
VILLEGOUGE	ROUTE DE MEYNEY	DEBIMETRE	X		24/03/2023	50	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE DU HUIT MAI	RENOU CANALISATION	X		29/03/2023	30	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE DU HUIT MAI	RENOU CANALISATION	X		04/04/2023	35	3,5
MARCENAIS	ROUSSAT	DEBIMETRE	X		05/04/2023	1	7,5
LA RIVIERE	CHÂTEAU LA RIVIERE	DEBIMETRE	X		18/04/2023	400	7,5
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE DU HUIT MAI / RUE HUBERT DE L'ISLE	RENOU CANALISATION	X		19/04/2023	200	7,5
FRONSAC	LES TROIS CROIX	GARANTIE RESEAU		X	24/04/2023	40	3,5
PEUJARD	LA BRAUGE	RENOU BRANCHEMENT		X	25/04/2023	50	3,5
ST LAURENT D'ARCE	LES GRANDS THIBAUDS	RENOU CANALISATION	X		26/04/2023	70	3,5
CUBNEZAIS / CEZAC	CANTON	RENOU RENFO CANALISATION	X		24/05/2023	50	3,5
ST LAURENT D'ARCE	LES GRANDS THIBAUDS	RENOU CANALISATION	X		25/05/2023	20	3,5
PERISSAC	REAUD	RENOU CANALISATION	X		01/06/2023	130	7,5
PEUJARD	LE SARTRE	TRAVAUX NEUFS		X	05/06/2023	14	3,5
PEUJARD	CHENEVRIERES	TRAVAUX NEUFS		X	07/06/2023	45	7,5

VERAC	CAP D'OUSTEAU	RENOU CANALISATION	X		07/06/2023	90	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	BOIS MILON - TR3	TRAVAUX NEUFS		X	21/06/2023	35	3,5
CUBNEZAIS / CEZAC	CANTON	RENOU RENFO CANALISATION	X		29/06/2023	140	3,5
ASQUES	ROUTE DE ST MARTIN + RUE DU PORT	TRAVAUX NEUFS		X	16/02/2023	200	6
CUBNEZAIS / CEZAC	CANTON	RENOU RENFO CANALISATION	X		04/07/2023	20	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	GAROSSE	RENOU	X		26/07/2023	25	8
ST ANDRE DE CUBZAC	RUE NATIONALE	SUPPRESSION	X		22/08/2023	40	3,5
PERISSAC	RUE DU MOULIN A VENT	DEVOIEMENT	X		23/08/2023	30	3,5
TARNES	ROUTE DE VERAC	REPARATION RESEAU		X	04/09/2023	70	6
GALGON	CHEMIN DE DAUDINET	RENOU CANALISATION	X		13/09/2023	60	3,5
CADILLAC EN FRONSADAIS	RUE DU POUYAU	RENOU RENFO CANALISATION	X		26/09/2023	140	5,5
PEUJARD	BOIS DE LION	TRAVAUX NEUFS		X	16/10/2023	40	3,5
ST MICHEL DE FRONSAC	BOURG	RENOU CANALISATION	X		24/10/2023	120	3,5
PEUJARD	MOULIN DU ROUX	RENOU CANALISATION	X		25/10/2023	60	3,5
ST GERVAIS	RUE DU LAVOIR	TRAVAUX NEUFS		X	26/10/2023	50	3
ST ANDRE DE CUBZAC	CHEMIN DE TERREFORT	RENOU RENFO CANALISATION	X		26/10/2023	0	2
ST ANDRE DE CUBZAC	CHEMIN DE ROMEFORT (CHEMIN DE TERREFORT)	RENOU RENFO CANALISATION	X		31/10/2023	25	3,5
ST ANDRE DE CUBZAC	CHEMIN DE TERREFORT	RENOU RENFO CANALISATION	X		28/11/2023	120	4,5
VIRSAC	RUE DE LA MAIRIE	RENOU CANALISATION	X		29/11/2023	100	5
ST ANDRE DE CUBZAC	CHEMIN DE TERREFORT	RENOU RENFO CANALISATION	X		12/12/2023	50	3,5
CUBNEZAIS	IMPASSE DES BERNERIES	EXTENSION	X		19/12/2023	2	3,5

V-3 Le renouvellement des branchements et compteurs

Renouvellement branchements et compteurs	2022	2023	Evolution
Branchements par Sogedo	39	63	61.54%
Compteurs DN15	191	85	-55.50%
TOTAL	**230**	**148**	**-35.65%**

Le détail des renouvellements branchements et compteurs est donné dans le dossier partagé avec le SIAEPA.

SIAEPA-Cubzadais_Fronsadais (lien collectivité) > 06 - RAD > **2023**

Liste des branchements renouvelés au cours de l'année par le syndicat :

Opérations du SIAEPA		
Commune	**Adresse**	**Nombre**
Cadillac en Fronsadais	Rue du Pouyau	24
Cubnezais	Canton	75
Fronsac	La France	11
Galgon	Chemin de Daudinet	8
Perissac	Réaud	13
Perissac	Rue du Moulin à vent	16
Peujard	Rue Gaston Mabille	15
Peujard	Moulin du Roux	5
Prignac et Marcamps	Chemin de la croix blanche	43
Marcenais	Charlot	25
Saint André de Cubzac	Garosse	5
Saint André de Cubzac	Chemin de Canteloudette	2
Saint André de Cubzac	Rue Nationale	10
Saint André de Cubzac	Rue du 8 Mai	15
Saint André de Cubzac	Rue hubert de l'Isle	38
Saint Laurent d'Arce	Rue des Grands Thibauds	14
Saint Michel de Fronsac	Bourg	20
Vérac	Cap d'Oustau/Route des Pommiers	3
TOTAL		**342**

Programme de renouvellement SOGEDO		
ASQUES	70 RUE DE L'EGLISE	1
ASQUES	19 RUE DU PORT	1
AUBIE ET ESPESSAS	4 RUE FOND D'AUBERT	1
CADILLAC EN FRONSADAIS	23 AV DU FRONSADAIS	1
CAVIGNAC	720 RUE DE COUTIT	1
CAVIGNAC	693 RUE DE COUTIT	1
CAVIGNAC	224 RUE DU MARLACCA	1
CAVIGNAC	228 RUE DU MARLACCA	1
CEZAC	2489 AVENUE DU MARCHAL LECLERC	1
CUBNEZAIS	32 LE CANTON NORD	1
CUBNEZAIS	3 IMPASSE DU PETIT PUITS	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	14 RUE DE LOMBAGNE	1
CUBZAC LES PONTS	(6 RUE DE LA GARE) 15 IMPASSE DES TILEUILS	1
CUBZAC LES PONTS	8 RUE DE LA GARE	1
CUBZAC LES PONTS	24 RUE DU 19 MARS 1962	1
CUBZAC LES PONTS	26 RUE DU 19 MARS 1962	1
GALGON	1 CH DE CORNU	1
LA LANDE DE FRONSAC	935 CHEMIN DE GUILLEBEAU	1
LA RIVIERE	2BIS PORT DE TRESSAC OUEST	1
LA RIVIERE	2 PORT DE TRESSAC OUEST	
MARCENAIS	4 FAVEREAU	1
MARCENAIS	23 LE BOURG	1
PERISSAC	1 JEAN ROUX SUD	1
PERISSAC	4 RUE DES JONQUILLES	1
PERISSAC	3 BIS AV DES ECOLES	1
PEUJARD	6 LA BRAUGE	1
PEUJARD	1 AV. GEORGES BRASSENS	1
PEUJARD	PLACE JEAN JAURES	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	14 PL DE L'EGLISE ST MICHEL	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	6 PLACE DE L'EGLISE ST MICHEL	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	19 CH DE CLAYAC	1
PRIGNAC ET MARCAMPS	35 AV DES COTES DE BOURG	1
SAILLANS	8 LES STRULIEZ	1
SALIGNAC	27 CHEMIN DE CRABIT	1
SALIGNAC	29 CHEMIN DE CRABIT	1
SALIGNAC	31 CHEMIN DE CRABIT	1
ST ANDRE DE CUBZAC	12 RUE JULES VALLES	1

ST ANDRE DE CUBZAC	36 ALLEE DU CHAMP DE FOIRE	1
ST ANDRE DE CUBZAC	36 BIS ALLEE DU CHAMP DE FOIRE	1
ST ANDRE DE CUBZAC	170 ROUTE DU BOUILH	1
ST ANDRE DE CUBZAC	180 ROUTE DU BOUILH	1
ST ANDRE DE CUBZAC	7 BIS ALLEE DE LA CABEYRE	1
ST ANDRE DE CUBZAC	140 ROUTE DU BOUILH	1
ST ANDRE DE CUBZAC	120 ROUTE DU BOUILH	1
ST ANDRE DE CUBZAC	71 RUE DU COMMANDANT COUSTEAU	1
ST ANDRE DE CUBZAC	1 RUE DE FONBOUDEAU	1
ST ANDRE DE CUBZAC	15 CHEMIN DU PORT AUGEY	1
ST ANDRE DE CUBZAC	4 AVENUE DE LA GARE	1
ST GERMAIN DE LA RIVIERE	2 RUE DE L'HERMITAGE	1
ST GERVAIS	5 PLACE ST CYR	1
ST GERVAIS	5 PLACE ST CYR	1
ST LAURENT D'ARCE	19 RUE MICHEL EYQUEM DE MONTAIGNE	1
ST LAURENT D'ARCE	5 PLACE DE BARREAU	1
ST MICHEL DE FRONSAC	MOULIN BAS	1
VERAC	LE MAS DES SOURCES	1
TOTAL		**63**

V-4 Les branchements neufs

Branchements neufs réalisés par Sogedo	2023
Branchements neufs	162

Lotissements intégrés dans le SIG en 2023 AEP

Nom Commune	Nom lotissement	Linéaire réseau AEP (m)	Matériau	Diamètre	Nombre de branchement AEP
Cubzac les Ponts	Le Vallon de la Minoterie	447	PVC	140	50
		318	PVC	63	
Saint Laurent d'Arce	Le Clos des Lacs	43	PVC	63	4
Villegouge	Les Rossignols	99	PVC	63	8
Villegouge	Les Jardins d'Orphée	111	PEHD	63	8
Marcenais	Les Allées de Charlot	160	PVC	63	13
La Lande de Fronsac	Route de la Commanderie	109	PVC	63	11
Marsas	Valentin Coquilleau	7	PVC	110	10
		134	PEHD	50	
TOTAL		1428			104

V-5 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception).
Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre des extensions et du renouvellement des canalisations en 2023 est présenté ci-après :

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Renouvellement de branchements (nb)	32	171	240	244	342	206
Extensions de réseaux (km)	3.806	3.48	3.82	0.55	-0.498	2.232
Renouvellement de réseaux (km)	2.248	4.631	8.014	7.307	12.203	6.881

Indicateurs des réseaux de distribution	2022	2023
Linéaire total du réseau de distribution (km)	**812.137**	**813.14**
Taux moyen d'extension du réseau (%)	**0.38%**	**0.27%**
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	**0.68%**	**0.85%**

Travaux d'extension du réseau d'eau potable (Syndicat des Eaux)		Ø et Nature	Linéaire (ml)
Périssac	Rue du Moulin à Vent	63 pvc	150
Saint André de Cubzac	Maison de retraite	63 pvc	57
Saint André de Cubzac	Chemin de Canteloudette	63 pvc	-390
Saint André de Cubzac	Rue Nationale	60 fte	-315
TOTAL			**-498**

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Ø et Nature	Linéaire (ml)
Cadillac en Fronsadais	Rue du Pouyau	110 PVC	387
Cubnezais	Canton	125 PVC	1263
Fronsac	La France	63 PVC	2598
Galgon	Chemin de Daudinet	90 PVC	1130
Marcenais	Charlot	63 PVC	773
Perissac	Réaud	110 PVC	810
Peujard	Rue Gaston Mabille	63 PVC	439

Peujard	Moulin du Roux	110 PVC	480
Prignac et Marcamps	Chemin de la croix blanche	110 PVC	1076
Saint André de Cubzac	Rue du 8 Mai	300 FTE	282
Saint André de Cubzac	Rue hubert de l'Isle	300 FTE	372
Saint André de Cubzac	Rue hubert de l'Isle	250 FTE	229
Saint André de Cubzac	Garosse	160 PVC	316
Saint Laurent d'Arce	Rue des Grands Thibauds	110 PVC	1145
Saint Michel de Fronsac	Bourg	110 PVC	152
Saint Michel de Fronsac	Bourg	63 PVC	185
Vérac	Cap d'Oustau/Route des Pommiers	90 PVC	566
TOTAL			**12203**

Autre travaux	Site	DN	Communication
Pose de débitmétre de sectorisation	Q22	65	GPRS IP
Pose de débitmétre de sectorisation	Q23	150	GPRS IP
Pose de débitmétre de sectorisation	Q24	150	GPRS IP
Pose de débitmétre de sectorisation	Q25	100	GPRS IP

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

V-6 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2022	2023	Evolution
Nombre de DICT traitées :	576	748	29.9%
Nombre d'ATU traitées :	54	61	13.0%
Nombre de DT traitées	689	862	25.1%
Nombre de DT-DICT traitées :	1110	1039	-6.4%
Nombre de DICT émises :	0	1	-
Nombre d'ATU émises :	347	292	-15.9%
Nombre de DT émises	240	164	-31.7%
Nombre de DT-DICT émises :	82	69	-15.9%

V-7 Contrôles des équipements du réseau

V-7-1 Stabilisateur de pression

- L'ensemble des stabilisateurs de pressions a été contrôlé en 2023. La liste du matériel est disponible dans l'espace de partage informatique.

V-7-2 Ventouses

- Un état des lieux de l'état des ventouses incluant les actions à mener a été réalisé en 2023. La liste des équipements est disponible dans l'espace de partage informatique.

VI – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU

VI-1 Réglementation en vigueur

La transposition en droit français de la **Directive Eau Potable 2020/2184** impacte dès 2023 la réglementation en vigueur relative à l'eau potable.

- **Pour mesurer la qualité de l'eau**, on distingue deux types de paramètres définis par la réglementation. L'**arrêté du 30 décembre 2022** modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 fixe les **limites et références de qualité** des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-8 du Code de la Santé Publique. Cet arrêté **met à jour les limites et références de qualité** qui s'appliquent aux eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux destinées à la consommation humaine.

  - ✓ **Limites de qualité** : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.
  - ✓ **Références de qualité** : ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau. Les substances concernées, sans incidence sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces paramètres sont nos références dans le travail de terrain.

- Pour **assurer le contrôle de la qualité de l'eau**, plusieurs types de prélèvements sont réalisés au cours de l'année :

  - Le contrôle sanitaire : programme d'analyses défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'ARS de la Nouvelle Aquitaine,
  - Le suivi quotidien du taux de désinfectant sur les installations de traitement, ainsi que des mesures aléatoires sur réseau de distribution et un programme d'auto-surveillance réalisés par SOGEDO.

VI-2 Analyses réalisées dans l'année

L'ensemble des analyses ARS est effectué par le Laboratoire Départemental de la Gironde. L'autosurveillance Sogedo est réalisée par LPL.

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	1	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure Le Doret 2	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	1	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	1	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	5	7
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	5	7
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bache de stockage	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bache de stockage	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bache de stockage	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	5	7
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	5	7
Distribution	Chez les abonnés	96	45
	TOTAL	**119**	**73**

Sur l'année 2023, le nombre d'analyses entre l'ARS et SOGEDO sont de 192.

VI-3 Suivi de la qualité bactériologique

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.
La présence de ces germes test de contamination fécale dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	1	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure Le Doret 2	0	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	1	0	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	1	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	5	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	5	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bache de stockage	0	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bache de stockage	0	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bache de stockage	0	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	5	0	0
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	5	0	0
Distribution	Chez les abonnés	89	0	2
	TOTAL	**112**	**0**	**2**

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Pas de dépassements en 2023

Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	0	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure Le Doret 2	0	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	0	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	7	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	7	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bache de stockage	0	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bache de stockage	0	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bache de stockage	0	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	7	0	1
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	7	0	0
Distribution	Chez les abonnés	45	0	7
	TOTAL	**73**	**0**	**8**

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Pas de dépassements en 2023

VI-4 Suivi de la qualité physico-chimique

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous-produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

Chlorure de Vinyle Monomère CVM :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz inorganique, incolore à température ambiante. C'est un composé chimique purement synthétique n'existant pas à l'état naturel qui a été utilisé avant 1980 dans la fabrication des canalisations en PVC.

Le relargage résiduel de CVM de ces canalisations peut entrainer la présence de ce gaz dans l'eau potable. Le relargage de CVM peut dépendre des facteurs suivants : la température de l'eau, l'âge de la canalisation, le temps de séjour de l'eau dans les canalisations. Il est donc difficile de prédire les zones présentant de fortes teneurs en CVM.

Dernièrement l'ARS a établi un programme de surveillance des CVM sur l'ensemble des réseaux :

- La limite de qualité du paramètre CVM est de 0,5 µg/L.

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	3	20	96	2	10
Composés organiques	3	8	4	0	0
Pesticides	3	4	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	5	0	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Prélevé le 21/02/2023 - Contre-analyse réalisée - Erreur lors du prélèvement ARS - Robinet extérieur mal purgé / Turbidité = 2,5 NFU => **Contre analyse conforme et validée par l'ARS**

- Prélevé le 03/10/2023 - Contre-analyse réalisée – Erreur lors du prélèvement ARS - Sortie Station Salignac : Turbidité = 0.28 NFU vs Turbidité = 2,7 NFU => **Contre analyse conforme, validée ARS**

Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	28	45	0	3
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	0	0	0	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

-Pas de dépassements en 2023

VI-5 Synthèse générale

- Pour l'année 2023, il n'y a pas eu de dépassement des références de qualité bactériologiques et deux analyses n'ont pas respecté les références physico-chimiques, ainsi :
    - 100 % des analyses bactériologiques réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité.
    - 98,3 % des analyses physico-chimique réalisées sont conformes vis-à-vis des limites de qualité.

A savoir :

La règle de calcul du taux de conformité des analyses bactériologiques et physico-chimique nous oblige à **intégrer les valeurs Non Conforme en limite de qualité**, alors bien même qu'une contre analyse donne un résultat Conforme.

Les contres analyses sont réalisées après chaque analyses Non Conforme. Celles-ci sont validées (ou non) auprès de l'ARS.

En 2023, il n'y a eu aucun manquement de continuité de service engendré par la qualité d'eau.

VII – FACTURATION ET BILAN FINANCIER

VII-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an

INDICATEURS FINANCIERS
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3

Service de l'eau potable	QUANTITE	P.U.			MONTANT HT	
		au 31/12/2022	au 31/12/2023	Ecart %	au 31/12/2022	au 31/12/2023
SOGEDO EXPLOITATION						
Prime Fixe (pour l'année)	1	**29.700 €**	**30.920 €**	4.1%	29.70 €	30.92 €
Consommation (m3)	120	**0.5446 €**	**0.5875 €**	7.9%	65.35 €	70.50 €
-						
COLLECTIVITE						
Prime Fixe (pour l'année)	1	**12.480 €**	**12.980 €**	4.0%	12.48 €	12.98 €
Part Collectivité (m3)	120	**0.430 €**	**0.450 €**	4.0%	51.60 €	54.00 €
-						
TIERS						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m3)	120	**0.119 €**	**0.119 €**	0.0%	10.68 €	14.22 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution (m3)	120	**0.330 €**	**0.330 €**	0.0%	39.60 €	39.60 €
-						
TVA		5.50%	5.50%	0.0%	11.518 €	12.222 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				4.4%	**224.66 €**	**234.44 €**
MONTANT TTC DU M3 HORS PRIME FIXE				4.4%	**1.501 €**	**1.568 €**
MONTANT TTC DU M3 AVEC PRIME FIXE				4.4%	**1.87 €**	**1.95 €**

VII-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.

Gestion des Abonnés	2022	2023	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	54 828	55 795	1.8%
Relances :			
Nb Relances simples :	8 327	7 922	-4.9%
Nb de relances majorées :	4 507	3 352	-25.6%
Contentieux :			
Nombre :	616	650	5.5%
Montant (part fermière)	€378 990	€469 714	23.9%
Difficultés de paiement rencontrées :			
Nombre d'échéancier accordés :	618	602	-2.6%
Montants accordés :	€179 280	€158 535	-11.6%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	80	97	21.3%
Nombre de dossiers acceptés :	44	58	31.8%
Montant (part Sogedo) :	€0	€0	

Taux de réclamations	2022	2023
Nombre de réclamations écrites	34	35
Nombre d'abonnés	24 905	25 493
Taux de réclamations / 1000 abonnés	**1.37**	**1.37**

VII-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder au recouvrement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2022	2023
Nombre de factures émises N-1 :	54 535	54 828
Nombre de factures non soldées N :	1 609	1 343
Montant facturé de l'année précédente (N-1) en € TTC :	5 117 078	5 704 768
Montant impayé au 31/12/22 (N) :	€190 029	€196 872
Taux d'impayés sur les factures :	**3.71%**	**3.45%**

Observations : Le montant facturé au titre de l'exercice précédent comprend l'intégralité de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liée à ces postes.

VII-4 Ecrêtements et dégrèvements

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous concernant la part fermière :

Demandes de dégrèvements	2022	2023
Nombre de dossiers traités	8	17
Volume total dégrevé (m3) :	11 313	1 582
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	5 628 €	861 €

Demandes d'écrêtements	2022	2023
Nombre de dossiers traités	205	204
Volume total écrêté (m3) :	65 378	79 915
Montant global du écrêtement en € (part gestion) :	33 998 €	44 196 €

Liste des écrêtements accordés par commune au cours de l'année :

ECRETEMENT

Communes	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés (en m³)	Montant HT
AUBIE-ET-ESPESSAS	2	413	241.64
CADILLAC EN FRONSADAIS	3	1070	626.04
CAVIGNAC	3	798	447.48
CEZAC	6	3451	1977.02
CUBNEZAIS	8	5052	2823.92
CUBZAC-LES-PONTS	2	392	224.89
FRONSAC	4	18733	10202.4
GALGON	11	5858	3251
GAURIAGUET	3	1089	619.41
LA LANDE DE FRONSAC	4	723	417.01
LA RIVIERE	1	3962	2157.7
LUGON-ET-ILE-DE-CARNAY	5	550	316.03
MARSAS	2	6577	3581.83
PERISSAC	4	1592	866.98
PEUJARD	4	1111	634.74
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	6	2024	1142.33
SAILLANS	2	162	93.58
SAINT-AIGNAN	1	251	136.69
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	24	17333	9451.63

SAINT-ANTOINE	2	379	218.5
SAINT-GENES-DE-FRONSAC	3	916	522.6
SAINT-GERVAIS	4	2535	1482.51
SAINT-LAURENT-D'ARCE	7	2305	1283.78
SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC	1	1049	571.28
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	2	116	67.86
SALIGNAC	2	448	262.11
TARNES	1	54	31.59
VERAC	1	362	211.8
VILLEGOUGE	3	610	332.19
Total Général	**121**	**79 915**	**44 196.54**

VII-5 Compte rendu financier

VII-5-1 Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des articles R3131-3 et suivant du Code de la commande publique et qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

Année : 2023
Département : Département Gironde
Centre : Centre de Saint André de Cubzac (C60)
Contrat : S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080000)
En €uros

Date d'effet : 01/01/2021
Durée : 12 ans
Date initiale de fin : 31/12/2032
Date de fin avenant :
Nb abonnés : 25 443

Libellé	2022	2023	Evolution 2022/2023	
PRODUITS				
Exploitation du service	**2 268 092**	**2 391 446**	**5%**	**123 354**
Part fixe (abonnements)	730 231	797 697	9%	67 467
Part Consommations	1 537 861	1 593 748	4%	55 888
Vente en gros	**0**	**0**		**0**
Collectivités et autres organismes publics	**2 841 218**	**2 812 025**	**-1%**	**-29 192**
Travaux attribués à titre exclusif	**531 834**	**377 916**	**-29%**	**-153 918**
Produits accessoires	**233 274**	**137 547**	**-41%**	**-95 727**
TOTAL DES PRODUITS	**5 874 417**	**5 718 934**	**-3%**	**-155 483**
CHARGES				
Salaires et Charges	**849 324**	**933 376**	**10%**	**84 052**
Exploitation	816 175	895 324	10%	79 149
Travaux	33 148	38 052	15%	4 904
Frais de Véhicule	**92 144**	**100 422**	**9%**	**8 278**
Exploitation	87 008	94 009	8%	7 001
Travaux	5 136	6 413	25%	1 277
Energie électrique	**243 894**	**248 358**	**2%**	**4 464**
Achats d'Eau en gros	**0**	**0**		**0**
Produits de Traitement	**45 756**	**55 341**	**21%**	**9 585**
Analyses	**24 626**	**22 211**	**-10%**	**-2 415**
Liaisons Télécommunication	**4 060**	**2 637**	**-35%**	**-1 423**
Entretiens et réparations des ouvrages de Production	**42 751**	**47 788**	**12%**	**5 038**
Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements, Compteurs	**135 099**	**114 664**	**-15%**	**-20 434**
Travaux Facturables	**456 856**	**283 906**	**-38%**	**-172 950**
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	**169 313**	**168 957**	**0%**	**-356**
Amortissements matériel SOGEDO	73 618	75 458	3%	1 841
Immobilisations incorporelles	52 787	54 107	3%	1 320
Amortissement du parc compteurs (si propriété Sogedo)	42 909	39 392	-8%	-3 517
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	**187 650**	**220 795**	**18%**	**33 145**
Renouvellement Electromécanique	110 544	139 956	27%	29 412
Renouvellement Réseau	15 488	6 579	-58%	-8 909
Renouvellement Branchements	41 184	71 952	75%	30 768
Renouvellement compteurs	20 434	2 308	-89%	-18 126
Facturation, Encaissements, Contentieux	**162 198**	**168 439**	**4%**	**6 241**
Frais locaux d'exploitation	**133 600**	**138 545**	**4%**	**4 945**
Impôts et Contribution Economique Territoriale	**55 493**	**53 273**	**-4%**	**-2 220**
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0		0
Contribution Economique Territoriale bureaux	55 493	53 273	-4%	-2 220
Autres impôts et taxes (Fonciers)	0	0		0
Redevances et Participations Contractuelles	**6 659**	**9 442**	**42%**	**2 783**
Frais de Contrôle	0	0		0
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	6 659	9 442	42%	2 783
Collectivités et autres organismes publics	**2 841 218**	**2 812 025**	**-1%**	**-29 192**
Divers	**3 377**	**0**		**-3 377**
Contribution des services centraux et recherche	**312 770**	**319 760**	**2%**	**6 990**
TOTAL DES CHARGES	**5 766 787**	**5 699 942**	**-1%**	**-66 846**
RESULTAT AVANT IMPOT	**107 630**	**18 992**	**-82%**	**-88 638**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	**35 877**	**6 331**	**-82%**	**29 546**
RESULTAT	**71 753**	**12 662**	**-82%**	**-59 092**

VII-5-2 Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service :

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Conformément à la règlementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin rapprocher le chiffre d'affaires à l'année calendaire concernée.

Vente d'eau en gros :

Les recettes de l'exploitant provenant des ventes d'eau en gros à des collectivités voisines. Des conventions spécifiques régissent les modalités de facturations.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance prélèvement et de la taxe pollution destinées au financement des Agences de l'Eau ou bien de la redevance pour les VNF).

Travaux exclusifs :

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs et de leurs modifications.

Produits accessoires :

Les montants facturés conformément aux dispositions du contrat de délégation aux abonnés du service. Il s'agit essentiellement des frais d'accès au service, de relances et d'impayés et autres prestations.

L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.

Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques. La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat.
Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Achats d'eau en gros :

Cette rubrique comprend le coût réel des achats d'eau en gros nécessaires aux besoins du service.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les process de production d'eau potable du contrat. Ce poste comprend également les charges induites par la location des bouteilles de chlore et autres contenants consignés.

Analyses :

Le coût annuel des analyses d'eau réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme d'analyses réglementaires réalisé par les services de l'ARS. Les factures étant envoyées et prises en charge par l'exploitant.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

Entretien des ouvrages de production :

L'ensemble des charges liées à l'entretien des ouvrages de production comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures chloration), consommables pour l'entretien des réservoirs etc..

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassement, réfection de chaussée etc.) ;
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, vannes, équipements hydrauliques et de régulations et consommables divers ;
- La location de matériel de chantier.

Le service Achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la sous-traitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables :

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassement, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, vannes, équipements hydrauliques, pièces pour les branchements, regard, compteurs neufs…
- La location de matériel de chantier.

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).
- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de Sogedo est reventilés grâce à la clé de la valeur ajoutée.

- L'amortissement du parc compteurs, lorsque SOGEDO en est propriétaire, se retrouve dans ce compte. Il n'y a pas de charge d'amortissement des compteurs lorsque ceux –ci sont propriété de la collectivité.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement :** Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.

- **Programme de renouvellement :** Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.

- **Compte de renouvellement :** Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 4 rubriques : renouvellement électromécanique, réseaux, branchements et compteurs.

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO : préparation, traitement et impression des factures, 1ere relance, 2ème relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiées, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti sur l'ensemble des contrats de délégations rattachés à l'agence locale.

Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service ;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégataire.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuels du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevances prélèvement et pollution reversées à l'Agence de l'eau.
- Redevance reversée à VNF, le cas échéant,
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers :

Ce poste, utilisé exceptionnellement est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilité, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.

ANNEXE 1

Détail des interventions sur le réseau

Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
9	03/01/2023	Val de Virvée	24 chemin de la croix blanche	Branchement	125	PVC
5	10/01/2023	Gauriaguet	rue de l eglise	Conduite	60	Fonte
17	11/01/2023	Saint Romain la Virvée	rue de gonin	Conduite	60	Fonte
11	12/01/2023	Saint André de Cubzac	870 rue nationale	Conduite	60	Fonte
7	13/01/2023	Prignac et Marcamps	8 chemin de grande cazelle	Conduite	80	Fonte
19	17/01/2023	Fronsac	peychez	Branchement	25	PE
18	19/01/2023	Saint Aignan	3 lieu dit gros jean	Conduite	50	Fonte
3	20/01/2023	Saint Laurent d'Arce	20 rue magrigne	Branchement	25	PE
18	20/01/2023	Fronsac	chateau la france	Conduite	32	PVC
14	20/01/2023	Villegouge	48 route du petit bois	Conduite	80	Fonte
17	24/01/2023	Saint Romain la Virvée	ch des Menuisiers	Conduite	100	Fonte
11	25/01/2023	Saint André de Cubzac	chemin de labry	Conduite	50	PVC
13	27/01/2023	La Lande de Fronsac	route des aubaredes	Conduite	80	Fonte
11	26/01/2023	Saint André de Cubzac	rue de la fontaine	Branchement	20	PVC
2	23/01/2023	Marsas	Route de Napoléon	Conduite	40	Fonte
12	26/01/2023	Cubzac les Ponts	rue de l'église	Conduite	80	Fonte
11	31/01/2023	Saint André de Cubzac	rue nationale n 870	Conduite	60	Fonte
6	03/02/2023	Marcenais	Favereau	Conduite	100	Fonte
1	06/02/2023	Cézac	rue Jacques Brel	Conduite	63	PVC
18	04/02/2023	Saint Michel de Fronsac	grand bardeau	Conduite	75	PVC
18	08/02/2023	Saint Germain de la Rivière	rue de l eglise	Conduite	60	Fonte
11	08/02/2023	Saint André de Cubzac	route de Bordeaux	Conduite	80	Fonte
11	10/02/2023	Saint André de Cubzac	rue de la cabeyre	Branchement	25	PE
3	13/02/2023	Saint Laurent d'Arce	6 impasse chapon roti	Conduite	75	PVC
11	14/02/2023	Saint André de Cubzac	2 rue nationale	Conduite	60	Fonte
1	15/02/2023	Cézac	Pabigot	Accessoire		
12	20/02/2023	Cubzac les Ponts	14 rue le queyron	Branchement	25	PE
11	20/02/2023	Saint André de Cubzac	1 rue leo ferre	Branchement	75	PVC
18	21/02/2023	Lugon et l'Ile du Carnay	7 rue michel montaigne	Conduite	63	PVC
1	22/02/2023	Cézac	rue des cabernets	Conduite	50	PVC
18	22/02/2023	Fronsac	lieu dit gros bonnet	Conduite	50	PEHd
11	23/02/2023	Saint André de Cubzac	avenue de l europe	Branchement	50	PVC
8	23/02/2023	Saint André de Cubzac	30 rue de la gare	Branchement		

14	24/02/2023	Villegouge	12 rue principale	Branchement	100	Fonte
11	28/02/2023	Saint André de Cubzac	rue de la dauge	Branchement	20	PVC
7	01/03/2023	Prignac et Marcamps	port d espeau	Conduite	75	PVC
17	03/03/2023	Asques	1220 route de cubzac	Conduite	90	PVC
6	06/03/2023	Marcenais	lieu dit brard	Branchement	50	PVC
18	08/03/2023	Saint Germain de la Rivière	route de la dordogne	Conduite	63	PVC
14	09/03/2023	Vérac	Catheyre	Conduite	50	PVC
15	15/03/2023	Galgon	Boutin Arnaud	Conduite	90	PVC
11	20/03/2023	Saint André de Cubzac	15 rue Jules Valles	Branchement	25	PEHd
1	21/03/2023	Cézac	287 rue de l'amitié	Conduite	50	PVC
16	21/03/2023	Cubzac les Ponts	La Palu	Conduite	50	PVC
17	22/03/2023	Saint André de cubzac	255 chemin de la grave	Conduite	63	PVC
11	22/03/2023	Saint André de Cubzac	route de plagne	Conduite	80	Fonte Grise
8	23/03/2023	Saint André de Cubzac	Avenue de l'europe	Conduite	160	PVC
9	24/03/2023	Saint Genès de Fronsac	route de la mahele	Conduite	250	Fonte Grise
11	24/03/2023	Saint André de Cubzac	chemin de la cale du sud (Plagne)	Branchement	90	PVC
3	03/04/2023	Saint Gervais	9 rue de la croix de la avocat	Conduite	200	Fonte Grise
18	04/04/2023	Saint Aignan	château chasenne	Conduite	50	Fonte Grise
18	07/04/2023	Fronsac	bouilde	Conduite	63	PVC
13	11/04/2023	Cadillac en Fronsadais	rue du château	Branchement	25	PEHD
13	17/04/2023	La Lande de Fronsac	Route de Biquet	Conduite	90	PVC
1	20/04/2023	Cézac	22 rue jacques yves cousteau	Conduite	50	PVC
2	21/04/2023	Cubnezais	8 rue de l abreuvoir	Conduite	50	PVC
1	02/05/2023	Cézac	Le Bourg	Accessoire		
12	04/05/2023	Saint André de Cubzac	281 rue claire demarre	Conduite	140	PVC
15	04/05/2023	Galgon	13 chemin du port de girard	Conduite	125	Fonte Grise
11	05/05/2023	Saint André de Cubzac	5 chemin barriere	Conduite	75	PVC
4	10/05/2023	Peujard	les grands champs	Conduite	63	PVC
18	12/05/2023	Saint Michel de Fronsac	trepesson	Branchement	20	PVC
14	15/05/2023	Villegouge	route du Basque	Conduite	100	Fonte Grise
15	22/05/2023	Galgon	Route de Guitres	Branchement	25	PEHD
17	23/05/2023	Asques	Route de Saint-Martin	Branchement	25	PEHD
18	30/05/2023	Fronsac	Vigne	Branchement	25	PVC
18	01/06/2023	Saint Aignan	huchat	Branchement	25	PVC
1	03/06/2023	Cézac	rue adrien niaud	Conduite	80	Fonte Grise
11	03/06/2023	Saint André de Cubzac	2000 chemin de Peyrot	Branchement	25	PEHd
16	04/06/2023	Cubzac les Ponts	impasse de la gare	Conduite	80	Fonte Grise
11	05/06/2023	Saint André de Cubzac	Chemin de Romefort	Branchement		

4	05/06/2023	Peujard	30 Bracaud	Branchement	25	PEHD
15	08/06/2023	Galgon	Route de Cavignac	Branchement	20	PVC
15	08/06/2023	Galgon	34 Lotissement la Morille	Conduite	110	PVC
19	09/06/2023	Saint Michel de Fronsac	3 Queyreau	Branchement	25	PVC
3	15/06/2023	Saint Gervais	45 rue de la Roseraie	Branchement	25	PEHD
12	16/06/2023	Cubzac les Ponts	Rue du Basque	Branchement	25	PEHD
4	20/06/2023	Peujard	26 la Brauge	Branchement	25	pehd
4	20/06/2023	Peujard	3 godin	Branchement	25	PEHD
8	26/06/2023	Saint André de Cubzac	avenue europe	Conduite	160	PVC
16	27/06/2023	Cubzac les Ponts	Gratecap	Conduite	63	PVC
16	27/06/2023	Cubzac les Ponts	4 Route de la redoute	Conduite	63	PVC
2	30/06/2023	Cubnezais	Créon	Branchement	25	PVC
11	03/07/2023	Saint André de Cubzac	158 rue Nationale	Conduite	110	PVC
2	05/07/2023	Cubnezais	19 rue Pillebourse	Branchement	25	PEHD
11	06/07/2023	Saint André de Cubzac	88 Chemin de Terrefort	Branchement	25	PVC
4	11/07/2023	Peujard	26 clos du Vallon	Branchement	25	PVC
11	12/07/2023	Saint André de Cubzac	24 rue de Perret	Branchement		
1	17/07/2023	Cézac	1 Les Agrieres	Branchement	25	
11	17/07/2023	Saint André de Cubzac	Impasse des Merlots	Branchement	25	PEHD
19	19/07/2023	La Rivière	24 rue des coteaux	Conduite	250	Fonte
16	21/07/2023	Cubzac les Ponts	1 Ter rue de Conseillant	Branchement	25	PEHD
13	27/07/2023	La Lande de Fronsac	2730 route royale	Conduite	50	PVC
19	28/07/2023	Fronsac	Le Nègre	Conduite	110	PVC
11	31/07/2023	Saint André de Cubzac	Rue de La Tour du Pin	Branchement		
8	03/08/2023	Virsac	La Pierrière	Branchement	25	PEHD
2	04/08/2023	Cubnezais	5 impasse du petit puits	Branchement	25	PEHD
11	07/08/2023	Saint André de Cubzac	3 rue de la Cabeyre	Branchement	20	PVC
11	07/08/2023	Saint André de Cubzac	7 Chemin du Granger	Branchement	25	PEHD
11	07/08/2023	Saint André de Cubzac	20 rue constantin	Branchement		
13	11/08/2023	Cadillac en Fronsadais	17 Rue de Saint-Romain	Conduite	125	Fonte
4	12/08/2023	Peujard	3 godin	Branchement	25	PEHD
2	16/08/2023	Marsas	12 Chemin des Nauves	Branchement	25	PEHD
2	16/08/2023	Cavignac	Chemin vert	Conduite	90	PVC
1	16/08/2023	Cézac	2516 avenue Marechal Leclerc	Branchement	25	PEHD
12	17/08/2023	Cubzac les Ponts	20 rue de la Pachette	Branchement	25	PEHD
15	18/08/2023	Galgon	chemin de joffret	Conduite	25	PEHd
12	21/08/2023	Cubzac les Ponts	5 impasse Mastas	Branchement	50	PVC
10	22/08/2023	Périssac	Frouin	Conduite	63	PVC

14	22/08/2023	Villegouge	david	Conduite	50	PVC
2	24/08/2023	Cavignac	Route de la Saye	Conduite	90	PVC
16	24/08/2023	Cubzac les Ponts	Romefort	Conduite	90	PVC
11	25/08/2023	Saint André de Cubzac	88 chemin de Terrefort	Branchement	25	PVC
14	26/08/2023	Villegouge	Route des Acacias	Conduite	300	Fonte Grise
16	27/08/2023	Cubzac les Ponts	La Palu	Conduite	50	PVC
3	28/08/2023	Saint Laurent d'Arce	Route de l'Hurbe	Conduite	125	Fonte Grise
7	29/08/2023	Prignac et Marcamps	Chemin de Grelot	Conduite	90	PVC
16	30/08/2023	Cubzac les Ponts	La Tuilerie	Branchement	25	PEHD
16	30/08/2023	Cubzac les Ponts	61 rue du port	Branchement	25	PEHD
16	31/08/2023	Cubzac les Ponts	Drouillet	Conduite	63	PVC
16	01/09/2023	Cubzac les Ponts	Rue de Conseillant	Conduite	63	PVC
15	04/09/2023	Fronsac	Rey Arnauton	Branchement	20	PVC
12	05/09/2023	Saint André de Cubzac	route de libourne	Branchement	25	PEHd
15	06/09/2023	Galgon	4 Chemin du port de girard	Conduite	125	Fonte Grise
15	06/09/2023	Galgon	7 impasse de Pimpine	Branchement	32	PEHD
17	07/09/2023	Saint Romain la Virvée	75 le chemin court	Branchement	63	PVC
16	12/09/2023	Cubzac les Ponts	28 rue de Bonnefont	Branchement	25	PVC
18	13/09/2023	Fronsac	4 gros bonnet	Conduite	50	PEHd
2	14/09/2023	Peujard	Moulin du Roux	Conduite	80	Fonte Grise
18	14/09/2023	Saint Germain de la Rivière	11 route de Dordogne	Conduite	63	PVC
8	15/09/2023	Virsac	23 Allée du bois	Branchement	25	PEHD
19	15/09/2023	Fronsac	Le Nègre	Branchement	25	PVC
3	18/09/2023	Saint Gervais	1 rue de Rose	Conduite	110	PVC
2	20/09/2023	Cubnezais	Barreau	Branchement	25	PVC
5	20/09/2023	Gauriaguet	Fillion	Conduite	40	PVC
19	20/09/2023	Fronsac	5 Bouildé	Branchement	25	PVC
15	20/09/2023	Galgon	34 Lotissement les Morilles	Conduite	110	PVC
18	21/09/2023	Lugon et l'Ile du Carnay	5 rue du 8 mai 1945	Conduite	80	Fonte Grise
10	25/09/2023	Périssac	Grimard	Conduite	63	PVC
13	26/09/2023	Cadillac en Fronsadais	6 chemin de la Rousserie	Branchement		
9	26/09/2023	Val de Virvée	chemin de fuserat	Conduite	63	PVC
1	27/09/2023	Cézac	153 rue des noisetier	Branchement	25	PVC
19	27/09/2023	Fronsac	le palua	Conduite	25	PVC
15	28/09/2023	Galgon	station les billaux	Branchement	25	PEHD
1	02/10/2023	Cézac	Les Courreaux	Conduite	50	PVC
2	02/10/2023	Marsas	49 route de Napoléon	Branchement	25	PVC
13	04/10/2023	La Lande de Fronsac	1205 route de compostelle	Branchement	25	PEHD

14	09/10/2023	Villegouge	Route de Laroucaud	Conduite	50	PVC
1	10/10/2023	Cézac	Le Grand Village	Conduite	90	PVC
16	10/10/2023	Cubzac les Ponts	la Palu	Conduite	50	PVC
12	11/10/2023	Cubzac les Ponts	Station Service BP Meilhac	Conduite	140	PVC
4	11/10/2023	Peujard	Cite les Pins Francs	Branchement	25	PVC
2	11/10/2023	Cubnezais	Rue de La Gravette	Branchement	25	PEHd
11	12/10/2023	Saint André de Cubzac	Lotissement La lisière du Vignoble	Branchement	25	PEHd
1	12/10/2023	Cézac	Tayat	Conduite	50	PVC
16	17/10/2023	Cubzac les Ponts	12 rue de la Gare	Branchement	25	PVC
16	18/10/2023	Cubzac les Ponts	8 rue de la gare	Branchement	25	PVC
19	19/10/2023	Saint Aignan	Chateau plain point	Conduite	63	PVC
19	23/10/2023	Fronsac	5 Vignes	Conduite	25	PVC
15	23/10/2023	Galgon	81 Route de Vérac	Conduite	63	PVC
2	24/10/2023	Cavignac	11 rue de Taillis	Conduite	50	PVC
2	26/10/2023	Cubnezais	Les Berneries	Accessoire	60	
19	31/10/2023	Fronsac	rue du général damade	Branchement	25	Autre
1	07/11/2023	Cézac	Rue des Percherons	Conduite	63	PVC
16	13/11/2023	Asques	Route de Cubzac	Conduite	75	PVC
5	17/11/2023	Marsas	Chemin du Petit Moulin	Branchement	32	PEHD
14	21/11/2023	Périssac	Bloin	Conduite	50	PEHD
15	24/11/2023	Saillans	Coutreau	Conduite	60	Fonte grise
2	30/11/2023	Cézac	Lotissement Fontgerveau	Branchement	25	PEHD
9	30/11/2023	Saint Genès de Fronsac	rue léopard jean lignac	Conduite	100	Fonte Grise
2	05/12/2023	Cavignac	Rue de Tessonneau	Conduite	60	Fonte Grise
15	06/12/2023	Saillans	Coutreau	Conduite	60	Fonte Grise
16	06/12/2023	Cubzac les Ponts	Lotissement Moulin de La Racace	Conduite	63	PVC
3	07/12/2023	Saint Gervais	Rue Jacques Brel	Conduite	110	PVC
2	11/12/2023	Cubnezais	rue de pillebourse	Branchement	20	PVC
5	12/12/2023	Gauriaguet	68 rue de Fillion	Branchement	25	PEHD
18	19/12/2023	Lugon et l'Ile du Carnay	rue Saint exupery	Branchement	20	PEHD
1	19/12/2023	Cézac	Av du Maréchal de Lattre de Tassigny	Conduite	100	Fonte Grise
13	20/12/2023	La Lande de Fronsac	Route des Aubaredes	Conduite	100	Fonte Grise
2	22/12/2023	Cubnezais	Le Tasta	Conduite	50	PVC
4	22/12/2023	Peujard	la brauge	Conduite	40	Centriflex
2	27/12/2023	Marsas	Chemin des Nauves	Branchement	25	PEHD
15	27/12/2023	Galgon	Avenue François Mitterand	Branchement	25	PEHD

ANNEXE 2

Cartographie des casses et de la recherche de fuite

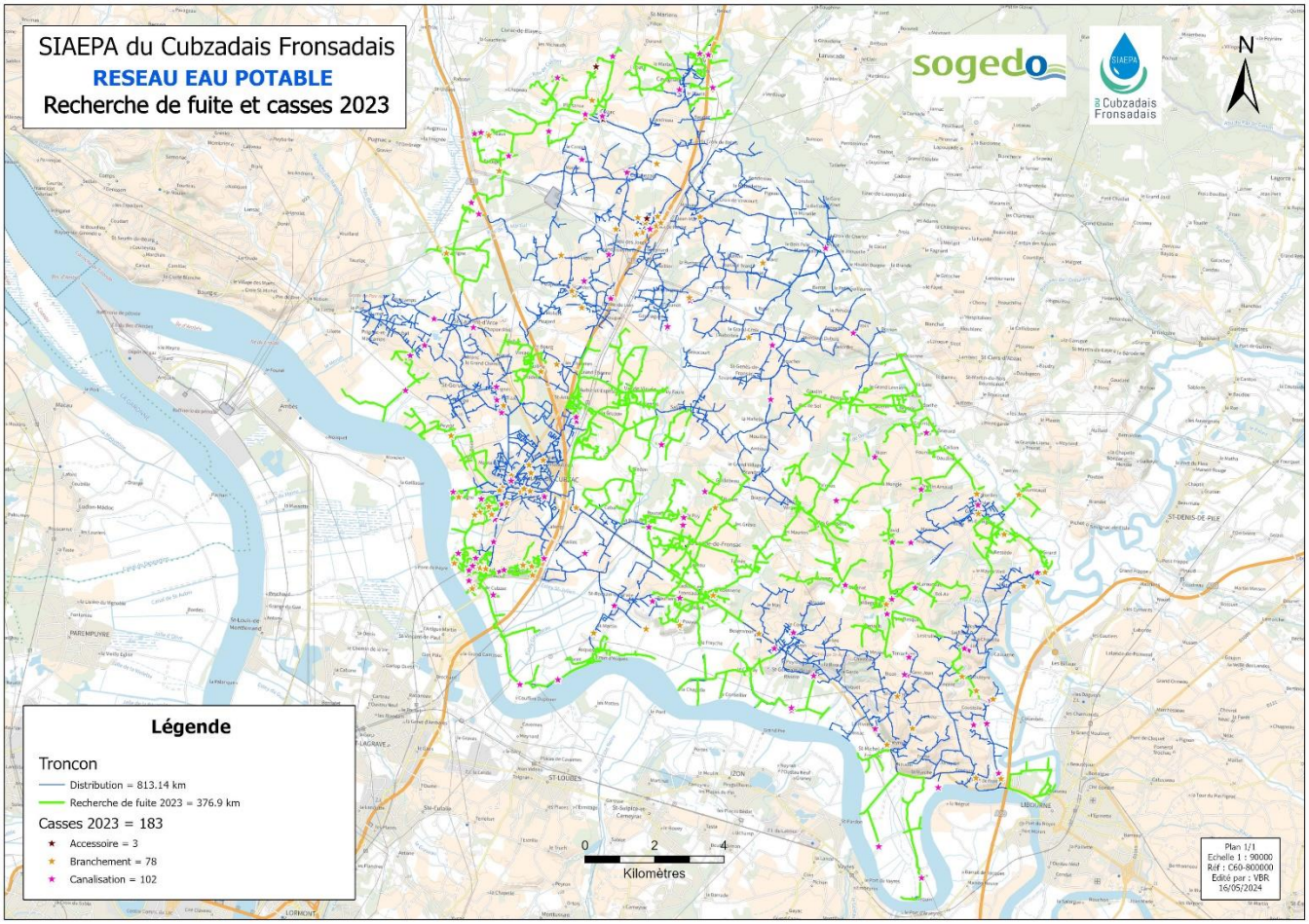

ANNEXE 3
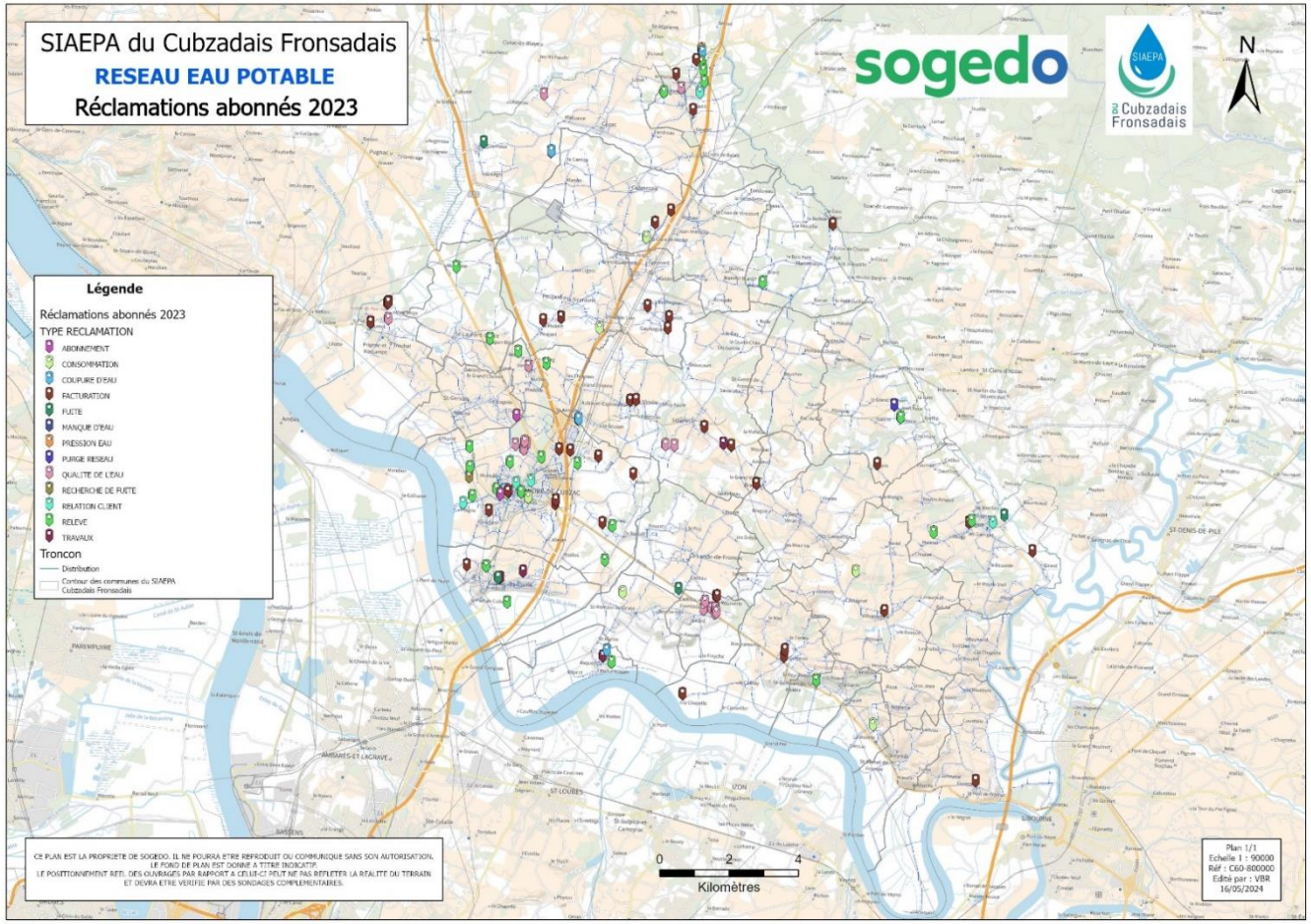
Réclamations abonnés 2023